

FOSSES-LA-VILLE

Rapport sur l'administration des affaires communales

2025



RAPPORT sur
l'administration
des **affaires**
communales
2025

RAPPORT SUR L'ADMINISTRATION DES AFFAIRES COMMUNALES
ANNEE 2025
ART. L1122-23. CDLD

Photo de couverture : JP Romain

Sommaire

Aux membres du Conseil communal	5
Collège communal	6
Conseil communal	8
Commissions communales	10
Comité de Direction.....	13
Plan général d'urgence et d'intervention communal (PGUI)	15
Accueil.....	16
Accueil Temps Libre.....	17
Agent constatateur en matière environnementale.....	20
Aînés	24
Cabinet du Bourgmestre	27
Cabinet des Echevins.....	28
Communication	29
Conseil communal des Enfants	31
Coordinateur Pollec	33
Coordination sociale.....	36
Cultes.....	42
Développement local	43
Enseignement	47
Finances	51
Gardiens de la paix	68
Géomètre	69
Gestion des archives	70
Gestion des déchets.....	72
Habitat permanent.....	73
Handicontact.....	74
Informatique	75



RAPPORT sur l'administration des affaires communales 2025

Jeunesse.....	78
Jumelage avec Orbey.....	79
Logement.....	80
Marché publics.....	84
Prévention sécurité.....	85
Ressources humaines.....	88
Salles communales.....	92
Secrétariat général.....	93
Service Citoyenneté.....	94
Service juridique.....	97
Service Travaux.....	98
Sports.....	105
Taxes communales.....	107
Urbanisme et Patrimoine.....	112
CPAS.....	114



RAPPORT sur l'administration des **affaires** **communales** **2025**



Aux membres du Conseil communal



A la demande du Collège communal et en application de l'article L1122-23, alinéa 3 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport sur l'administration des affaires de la Ville.

Comme chaque année, vous recevez donc ce document, qui reprend également les informations relatives aux partenaires privilégiés et asbl paracommunales.

Sauf indication contraire, les données couvrent la période du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2025.

Nous vous souhaitons bonne lecture et sommes à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Article L1122-23 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation

« Au plus tard sept jours francs avant la séance au cours de laquelle le conseil communal est appelé à délibérer du budget, d'une modification budgétaire ou des comptes, le collège remet à chaque conseiller communal un exemplaire du projet de budget, du projet de modification budgétaire ou des comptes.

Le projet est communiqué tel qu'il sera soumis aux délibérations du conseil, dans la forme prescrite et accompagné des annexes requises pour son arrêt définitif, à l'exception, pour ce qui concerne les comptes, des pièces justificatives.

Le projet de budget et les comptes sont accompagnés d'un rapport.

Le rapport comporte une synthèse du projet de budget ou des comptes. En outre, le rapport qui a trait au budget définit la politique générale et financière de la commune et synthétise la situation de l'administration et des affaires de la commune ainsi que tous éléments utiles d'information, et celui qui a trait aux comptes synthétise la gestion des finances communales durant l'exercice auquel ces comptes se rapportent.

La séance du conseil communal est publique.

Avant que le conseil délibère, le (collège communal) commente le contenu du rapport.»

Au nom de l'Administration,

Nathalie ALVAREZ,
Directrice financière

Sophie CANARD,
Directrice générale

RAPPORT sur
l'administration
des **affaires**
communales
2025

Collège communal



Les attributions des membres du Collège communal, sont définies comme suit :



Gaëtan de Bilderling (UD)
BOURGMESTRE

Rue Jean Dor, 11 - Vitrival
071 12 12 40
Secrétariat du Bourgmestre : 071 12 12 61
bourgmestre@fosses-la-ville.be

■ Officier d'Etat civil, Personnel communal, Finances, Santé, Sécurité / Gestion de crise



Laurie Spineux (UD)
ECHEVINE

Rue de la Giloterie 16/K - Vitrival
071 12 12 40
laurie.spineux@fosses-la-ville.be

■ Pilote politique du PST, Enfance, ATL, Jeunesse, Personnes handicapées, Communication, Bien-être animal



Frédéric Moreau (UD)
ECHEVIN

Chaussée de Charleroi, 161 - Vitrival
071 12 12 40
071 71 00 27
frederic.moreau@fosses-la-ville.be

■ Travaux, Cimetières, Mobilité, Propreté publique, Politique de prévention, Environnement / agriculture, Energie



Jean-François Favresse (UD)
ECHEVIN

Avenue Albert 1er, 77 - Fosses-la-Ville
071 12 12 40
0498 46 84 51
jf.favresse@fosses-la-ville.be

■ Urbanisme, Patrimoine, Aménagement du territoire, Logement, Bâtiments du culte, Jumelage Orbey

RAPPORT sur
l'administration
des **affaires**
communales
2025
Collège communal



Gil Baufay (UD)
ECHEVIN

Rue de l'Ermitage - Sart Eustache
071 12 12 40
gil.baufay@fosses-la-ville.be

- Développement urbain (DU) et Développement rural (PCDR), Informatique, Culture, Tourisme, Fêtes, Gestion des salles, Commerces & Affaires économiques



Josée Lechien (UD)
ECHEVINE

Rue de la Station - Aisemont
071 12 12 40
josee.lechien@fosses-la-ville.be

- Enseignement, Affaires patriotiques, Fabriques d'église, Politique des seniors (Aînés), Relations internationales, Associations caritatives



Bernard Meuter (UD)
PRÉSIDENT DU CPAS

Route de Bambois, 14 - Fosses-la-Ville
071 12 12 40
bernard.meuter@fosses-la-ville.be



RAPPORT sur
l'administration
des **affaires**
communales
2025
Collège communal

Conseil communal

Composition du Conseil communal

Jusqu'au 1er décembre 2024 :

NOM	PRENOM	TITRE	LOCALITE	APPARENTEMENT
de BILDERLING	Gaëtan	Bourgmestre	Vitrival	MR
MOREAU	Frédéric	Echevin	Vitrival	MR
SPINEUX	Laurie	Echevine	Vitrival	CDH
MEUTER	Bernard	Echevin	Fosses-la-Ville	MR
DREZE	Etienne	Echevin	Fosses-la-Ville	CDH
FAVRESSE	Jean-François	Echevin	Fosses-la-Ville	CDH
TAHIR-BOUFFIOUX	Bérangère	Présidente CPAS	Le Roux	MR
BUCHET	Marc	Conseiller communal	Fosses-la-Ville	CDH
MOUYARD	Gilles	Conseiller communal	Le Roux	MR
SARTO-PIETTE	Françoise	Conseillère communale	Sart-Saint-Laurent	CDH
LECHIEN	Josée	Conseillère communale	Aisemont	CDH
HENRARD	Véronique	Conseillère communale	Sart-Saint-Laurent	MR
DENIS	Quentin	Conseiller communal	Aisemont	Non apparenté
PIEFORT	Paule	Conseillère communale	Fosses-la-Ville	MR
LALLEMAND	Jules	Conseiller communal	Fosses-la-Ville	MR
LISEN	Mélanie	Conseillère communale	Fosses-la-Ville	
DUBOIS	Marjoline	Conseillère communale	Fosses-la-Ville	PS
DENIS	Romuald	Conseiller communal	Aisemont	PS
DELZANT	Yannick	Conseiller communal	Le Roux	PS
PIRET	Willy	Conseiller communal	Fosses-la-Ville	PS
KERBUSCH	Caroline	Conseillère communale	Fosses-la-Ville	Ecolo
JACQUET	Thibaut	Conseiller communal	Le Roux	Ecolo

Le Conseil communal s'est réuni une fois entre le 1er octobre 2024 et le 1er décembre 2024 (le 12 novembre 2024).



RAPPORT sur
des l'administration
affaires
communales
2025
Conseil communal

Depuis le 2 décembre 2024 :

NOM	PRENOM	TITRE	LOCALITE	APPARENTEMENT
de BILDERLING	Gaëtan	Bourgmestre	Vitrival	MR
SPINEUX	Laurie	Echevine	Vitrival	Les Engagés
MOREAU	Frédéric	Echevin	Vitrival	MR
FAVRESSE	Jean-François	Echevin	Fosses-la-Ville	Les Engagés
BAUFAY	Gil	Echevin	Sart-Eustache	Non apparenté
LECHIEN	Josée	Echevine	Aisemont	Les Engagés
MEUTER	Bernard	Président du CPAS	Fosses-la-Ville	MR
BUCHET	Marc	Conseiller communal	Fosses-la-Ville	Les Engagés
JANSSENS	Benoît	Conseiller communal	Vitrival	MR
JANSSENS	Baudouin	Conseiller communal	Fosses-la-Ville	Les Engagés
DENIS	Quentin	Conseiller communal	Aisemont	Non apparenté
LINARD	Pauline	Conseillère communale	Fosses-la-Ville	Non apparentée
LARA GARCIA	Maxime	Conseiller communal	Le Roux	MR
GODENNE	Céline	Conseillère communale	Vitrival	Les Engagés
MOUYARD	Gilles	Conseiller communal	Le Roux	MR
POLIS	Isabelle	Conseillère communale	Sart-St-Laurent	Les Engagés
DUBOIS	Marjoline	Conseillère communale	Fosses-la-Ville	PS
GOSSET	Aurélie	Conseillère communale	Fosses-la-Ville	Non apparentée
JACQUET	Thibaut	Conseiller communal	Le Roux	Ecolo
DELZANT	Yannick	Conseiller communal	Le Roux	PS
VOTION	Lise	Conseillère communale	Sart-St-Laurent	Non apparentée

Le Conseil communal s'est réuni 10 fois depuis le 02 décembre 2024.

Toutes les séances se déroulent en présentiel et sont retransmises en direct sur les réseaux sociaux.

Règlement d'ordre interieur du conseil communal

Le règlement d'ordre intérieur du Conseil communal est consultable sur le site Internet de la Ville :



RAPPORT sur
l'administration
des **affaires**
communales
2025
Conseil communal

Jusqu'au 1er décembre 2024 :

1^{ère} commission ayant trait à la sécurité, la santé et à la Zone de Secours

- M. Gaëtan de BILDERLING
- M. Marc BUCHET
- Mme Véronique HENRARD
- Mme Paule PIEFORT
- M. Willy PIRET
- Mme Caroline KERBUSCH

2^{ème} commission ayant trait aux travaux et à l'environnement

- M. Frédéric MOREAU
- M. Gilles MOUYARD
- M. Jules LALLEMAND
- Mme Mélanie LISEN
- Mme Willy PIRET
- M. Thibaut JACQUET

3^{ème} commission ayant trait à la petite enfance, cohésion sociale, logement et communication

- Mme Laurie SPINEUX
- Mme Josée LECHIEN
- M. Quentin DENIS
- Mme Paule PIEFORT
- Mme Marjoline DUBOIS
- Mme Caroline KERBUSCH

4^{ème} commission ayant trait aux affaires économiques, sports, jeunesse, culture et tourisme

- M. Bernard MEUTER
- Mme Josée LECHIEN
- Mme Véronique HENRARD
- Mme Paule PIEFORT
- M. Yannik DELZANT
- Mme Caroline KERBUSCH

5^{ème} commission ayant trait aux finances

- M. Etienne DREZE

RAPPORT sur
l'administration
des **affaires**
communales
2025

Commissions
communales

- M. Marc BUCHET
- Mme Françoise SARTO-PIETTE
- M. Quentin DENIS
- M. Romuald DENIS
- M. Thibaut JACQUET



6^{ème} commission ayant trait à l'urbanisme et au patrimoine

- M. Jean-François FAVRESSE
- Mme Françoise SARTO-PIETTE
- M. Gilles MOUYARD
- M. Jules LALLEMAND
- M. Yannik DELZANT
- M. Thibaut JACQUET

Depuis le 2 décembre 2024 :

1^{ère} commission : finances, santé et sécurité

- Président : M. Gaëtan de BILDERLING
- M. Marc BUCHET
- M. Quentin DENIS
- M. Maxime LARA GARCIA
- Mme Isabelle POLIS
- Mme Marjolaine DUBOIS.

2^{ème} commission : enfance, jeunesse, ATL, communication, personnes handicapées, bien-être animal

- Présidente : Mme Laurie SPINEUX
- M. Marc BUCHET
- M. Quentin DENIS
- Mme Pauline LINARD
- Mme Céline GODENNE
- Mme Aurélie GOSSET

3^{ème} commission: travaux, environnement (énergie, agriculture, propreté publique), mobilité et politique de prévention

- Président : M. Frédéric MOREAU
- M. Benoît JANSSENS
- M. Baudouin JANSSENS
- M. Maxime LARA GARCIA
- M. Gilles MOUYARD
- M. Thibaut JACQUET

RAPPORT sur
l'administration
des **affaires**
communales
2025
Commissions
communales

4ème commission: urbanisme, patrimoine, aménagement du territoire et logement

- Président : M. Jean-François FAVRESSE
- M. Marc BUCHET
- M. Baudouin JANSSENS
- M. Maxime LARA GARCIA
- M. Gilles MOUYARD
- Mme Marjoline DUBOIS

5ème commission: affaires économiques, développement local (urbain et rural), culture (fêtes, gestion des salles) et tourisme

- Président : M. Gil BAUFAY
- Mme Josée LECHIEN
- M. Bernard MEUTER
- Mme Pauline LINARD
- M. Quentin DENIS
- M. Yannick DELZANT

6ème commission: enseignement, aînés, cultes et affaires patriotiques

- Présidente : Mme Josée LECHIEN
- M. Gaëtan de BILDERLING
- M. Marc BUCHET
- Mme Céline GODENNE
- Mme Isabelle POLIS
- M. Thibaut JACQUET

7ème commission: affaires sociales (PCS, emploi, habitat permanent), supracommunalité, patrimoine culturel immatériel, folklore et sports

- Président : M. Bernard MEUTER
- M. Gil BAUFAY
- M. Benoît JANSSENS
- Mme Pauline LINARD
- Mme Céline GODENNE
- Mme Lise VOTION



RAPPORT sur
des l'administration
des affaires
communales
2025
Commissions
communales

Comité de Direction



Missions

Mis sur pied, suite à la réforme dite « des grades légaux » de 2012, le Comité de Direction se réunit depuis le 16 juillet 2013.

Il s'est réuni à 12 reprises entre le 01/10/2024 et le 30/09/2025.

Il assure la mise à jour régulière de l'organigramme du personnel communal et de CPAS, afin de coller au mieux à la réalité.

Il aborde des questions générales d'organisation et de structure et permet des échanges constructifs relatifs au système de contrôle interne et au programme stratégique transversal (P.S.T.).

Depuis août 2025, le Comité de Direction est conjoint pour la Ville et le CPAS.

De nombreuses conventions de synergies unissent aujourd'hui la Ville et le CPAS, permettant d'assurer une expertise et un partage des connaissances utiles aux deux institutions.

Composition

- La Directrice générale de la Ville, Présidente
- La Directrice générale du CPAS, co-Présidente
- La Directrice financière de la Ville et du CPAS
- La Responsable du service des Ressources humaines (synergie)
- La Cheffe du service Urbanisme de la Ville
- Le Chef des Travaux et les 3 Brigadiers f.f. (synergie)
- Le Contrôleur des Travaux de la Ville
- La Responsable du service de Cohésion sociale de la Ville
- La Responsable du service Enfance de la Ville
- La Cheffe du service social f.f. du CPAS
- Le Responsable du service Finances de la Ville (synergie)
- La Responsable du service Finances du CPAS (synergie)
- Le Responsable du service Informatique (synergie)
- La Conseillère en prévention (synergie)
- La Brigadière du service Nettoyage (synergie)
- La Déléguée à la protection des Données de la Ville

Contrôle interne et Programme stratégique transversal (P.S.T.)

En date du 08 mars 2021, le Conseil communal a approuvé le cadre général du système de contrôle interne de l'administration, présenté par la Directrice générale.

Le contrôle interne est un système de maîtrise et de gestion des risques encourus par l'administration (pertes de données, lenteurs, intrusions informatiques,...).

RAPPORT sur
des l'administration
des affaires
communales

2025

Comité de Direction

Le travail initié en 2021, se poursuit à plusieurs niveaux, grâce à l'implication d'un Comité de pilotage (COPIL). Il se charge de plusieurs monitorings et suivis :

1. Newsletter interne : aujourd'hui appelée « Le Mag », elle reprend une série d'informations destinées aux agents communaux et du CPAS. Elle est publiée mensuellement. Le COPIL identifie les thèmes adéquats et a relancé la dynamique.
2. Suivi du PST: après avoir mené l'évaluation du PST 2018-2024, il a en charge la mise sur pied du PST 2024-2030. Actuellement postposé pour des raisons budgétaires, le PST n'est pas abandonné et les actions en cours sont monitorées et poursuivies.
3. Objectifs de Développement durable : le COPIL assure également un suivi des objectifs de développement durable en assurant la mise en œuvre de la feuille de route, validée par le Conseil communal.
4. Commune Zéro Déchets : diverses actions ont été validées par le Conseil communal, visant une diminution importante des déchets générés par la Ville, le CPAS et les écoles. Le COPIL en assure également la mise en œuvre, sous la houlette du Coordinateur POLLEC.
5. Fiches-procédure : Les fiches-procédures sont un outil supplémentaire permettant de couvrir le risque d'absence de longue durée ou de départ précipité d'un agent.

Leur élaboration et mise à jour sont permanentes. Ces fiches se trouvent dans les dossiers partagés par les services administratifs.
6. Cadastre informatique : le cadastre est complet et maintenu à jour par le service informatique. Celui-ci permet d'envisager les périodes de renouvellement du matériel, de connaître les détenteurs et de rationaliser les dépenses.

Le passage au télétravail structurel a accru considérablement le parc informatique.
7. Cadastre des conventions : un dossier partagé entre tous les services administratifs contient un listing des conventions par service gestionnaire. Ce listing permet de connaître les co-signataires, les échéances, les montants, ...
8. Evaluations individuelles : les évaluations du personnel ont été suivies sans interruption, par la ligne hiérarchique.



RAPPORT sur
l'administration
des **affaires**
communales

2025

Comité de Direction

Plan général d'urgence et d'intervention communal (PGUI)

Notre PGUI a été approuvé par le Conseil communal en sa séance du 11 février 2013.

Le dernier exercice COMEX s'est déroulé en date du 07 octobre 2014.

En date du 09 septembre 2021, suite aux inondations de l'été 2021 et sur proposition du Comité de Direction, une cellule interne de coordination des situations de crise a été créée. Elle est chargée :

- De veiller à la mise à jour permanente des données contenues dans le PGUI ;
- Lors d'un déclenchement d'un plan-catastrophe, d'assurer une permanence et une centralisation des informations.

Coordonnées cellule sécurité

Discipline	Organisme	Fonction	Tél. Bureau
Président	Ville de Fosses-la-Ville	Bourgmestre	071/12.12.60
D1	Zone de Secours Val de Sambre	Commandant	071/12.14.01
D2	CPAS de Fosses-la-Ville	Présidente	071/12.12.80
D2	SPF Santé Publique	Inspecteur d'Hygiène	02/524.99.61
D2	SPF Santé Publique	Psychosocial Manager	02/524.99.65
D2	Zone de Police Entre Sambre et Meuse	Assistante sociale	071/26.28.00
D3	Zone de Police Entre Sambre et Meuse	Chef de Corps	071/26.28.00
D4	Protection Civile de Ghlin	Chef d'Unité	065/35.43.00
D4	Ville de Fosses-la-Ville	Contrôleur en chef des travaux	071/71.02.17
D5	Ville de Fosses-la-Ville	Directrice Générale	071/12.12.68

Destinataires supplémentaires

Fonction	Tél. Bureau
Gouverneur	081/25.68.68
Chef de Cabinet du Gouverneur	081/25.68.68
Commissaire d'Arrondissement	081/25.68.76
Chef du service sécurité civile	081/25.68.76
Service sécurité civile	081/25.68.85
Fonctionnaire PLANU	
Chef des services fédéraux du Gouverneur	081/25.68.30
Adjoint à l'Inspecteur d'Hygiène fédéral	02/524.99.66



RAPPORT sur
des l'administration
des affaires
communales
2025
PGUI

Accueil



Ce service assure un accueil physique à l'Espace Winson. Il dirige le visiteur et l'informe sur toute question d'ordre général. Il assure un relais efficace vers les services de l'Administration communale, du CPAS, du Centre culturel et vers les activités de la Maison rurale.

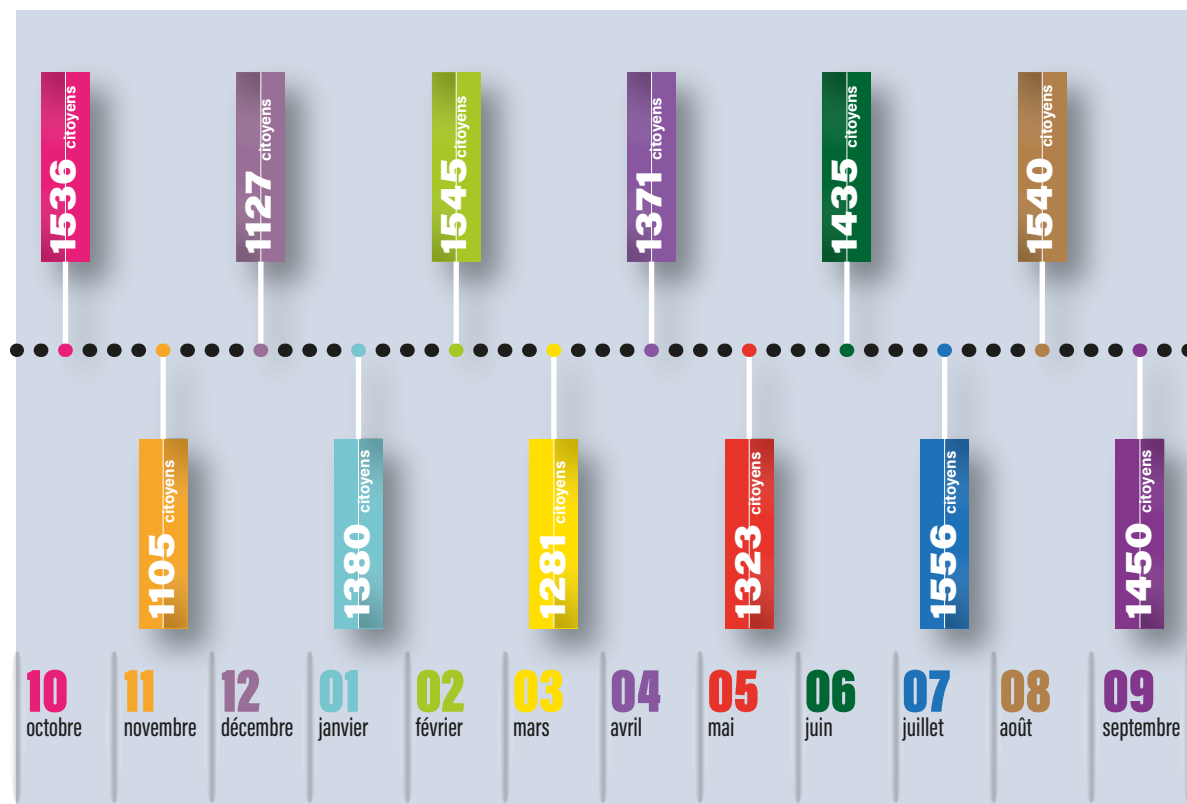
Statistiques d'affluence du citoyen, du 01/10/2024 au 30/09/2025

Durant cette période, l'Administration communale a accueilli : 16 649 citoyens.



Agent traitant :

I ETP



RAPPORT sur
l'administration
des **affaires**
communales

2025

Accueil

Accueil Temps Libre

1. L'Accueil Temps Libre (ATL)

L'accueil Temps Libre comprend l'ensemble des temps non scolaires : avant et après l'école, le mercredi après-midi, les week-ends et les congés scolaires. Il englobe les accueils extrascolaires, plaines de vacances, mouvements de jeunesse, écoles de devoirs, stages communaux, ainsi que les stages sportifs, musicaux et artistiques. Son objectif est d'assurer un accueil et une animation de qualité pour les enfants d'âge maternel et primaire.

2. La Coordination ATL

La coordination ATL est chargée de coordonner l'état des lieux préalable au Programme de Coordination Locale pour l'Enfance (CLE), d'assurer le secrétariat de la Commission Communale de l'Accueil (CCA) et de promouvoir l'épanouissement, la cohésion sociale, la conciliation entre vie familiale et professionnelle, ainsi que l'amélioration de la qualité de l'accueil.

Suite aux élections de 2024, la CCA a été renouvelée et se réunit au moins deux fois par an. Les thèmes abordés entre octobre 2024 et septembre 2025 incluent : accueil des nouveaux membres, présentation de la coordination ATL et du programme CLE, rapport d'activités 2023-2024, plan d'action 2024-2025 et évaluation du programme CLE 2021-2026.

Vous trouverez en annexe :

- Le rapport d'activité ;
- Le plan d'action ;
- L'évaluation du programme CLE.

Depuis juillet 2025, le processus de renouvellement du programme CLE est entamé. Une collecte d'informations auprès des parents, enfants et professionnels permettra d'élaborer une analyse des besoins en vue du nouveau programme.

3. Récréa'Fosses

L'accueil du mercredi après-midi, « Au Gré du Vent », se tient à l'Athénée Baudouin 1er. Il s'agit d'un espace d'animation et d'intégration pour les enfants des différents villages, avec un service de taxi social pour les implantations éloignées. Depuis septembre 2025, l'accueil se termine à 16h00 en raison d'une fréquentation réduite.

Le service coordonne également les accueils extrascolaires des écoles communales, de l'école Saint-Feuillen et de l'Athénée Baudouin 1er. Ces accueils sont gratuits, ouverts de 7h00 à 8h30 le matin et jusqu'à 18h00 le soir.

Voici le taux de fréquentation moyen sur l'année scolaire 2024-2025 par accueil extrascolaire sachant que ce comptage est calculé durant les 15 premières minutes et que le nombre d'enfants est donc dégressif :

- Aisemont : 31 enfants ;



Agents traitants :

2 coordinatrices (1 ETP)
13 accueillantes
6 accueillantes ALE
1 accueillante volontaire

RAPPORT sur
des l'administration
des affaires
communales

2025

Accueil Temps Libre

- Le Roux : 31 enfants ;
- Sart-Eustache : 29 enfants ;
- Sart-Saint-Laurent : 18 enfants ;
- Vitrival : 34 enfants ;
- L'Athénée : 34 enfants ;
- Saint Feuillen primaire : 57 enfants ;
- Saint Feuillen maternelle : 21 enfants ;
- Au gré du vent : 20 enfants .



4. Stages Communaux

En partenariat avec l'ASBL OXYJeunes, la commune organise des stages durant les congés scolaires dans les locaux de l'école de Vitrival. Le tarif est de 50 € pour les enfants fossois et 60 € pour les autres, avec réduction à partir du deuxième enfant.

Durant les congés d'Automne 2024, il y a eu 55 enfants sur les deux semaines (50 semaine 1 – 38 semaine 2 – 17) , à détente 86 (50 semaine 1 – 36 semaine 2) , et à printemps : 65 (semaine 1 – 39 et semaine 2 – 26)

5. Plaines communales

Les plaines communales sont organisées en partenariat avec Ocarina. L'été 2025 a compté quatre semaines d'activités à Vitrival, avec des sorties au Lac de Bambois et à la Vallée du Treko. Des apéros parents sont proposés chaque mercredi pour favoriser les échanges.

Les tarifs sont :

- 30€ par enfant par semaine pour autant que l'un des parents soit domicilié dans l'entité
- 20 € par enfant par semaine pour autant que le parent titulaire soit membre de la Mutualité Chrétienne.
- 5 € par enfant par semaine pour autant que le parent titulaire soit membre de la Mutualité Chrétienne et domicilié dans l'entité.
- 45 € par enfant par semaine dans les autres cas.

Cette année, 78 enfants ont participé à la première semaine de plaine, 93 à la seconde, 106 à la troisième et 110 à la quatrième.

6. Stages des Jeunesses Musicales

Un stage a été organisé durant les congés de détente à l'école Saint-Feuillen pour les enfants dès 2,5 ans jusque 4 ans. 8 enfants Fossois y ont participé.

Une réduction de 3€/jour était attribué aux enfants Fossois.

7. Partenariat avec l'Ecole de Devoirs (EDD)

Ce partenariat vise à lutter contre le harcèlement et les conflits scolaires. Des ateliers d'improvisation ont été

RAPPORT sur
l'administration
des **affaires**
communales

2025

Accueil Temps Libre

menés à Le Roux durant l'année 2024-2025. La coordinatrice de l'EDD a proposé des animations proposées dans toutes les écoles depuis aout 2025, afin que les accueillantes puissent les mettre en place par la suite. Cependant le constat est unanime : il est impossible de mobiliser une accueillante pour animer les enfants, le rôle premier de l'accueillante durant le temps de midi reste la sécurité des enfants. Le taux d'encadrement pour le temps de midi est de 1 accueillante pour 99 enfants, néanmoins , le service essaie de mettre plus de moyens humains mais cela n'est pas toujours évident.

Nous travaillons donc actuellement sur d'autres pistes de solutions.

8. Plateforme Enfance

La Plateforme Enfance, créée en 2018, réunit les professionnels de l'enfance actifs sur la commune. Les réunions sont désormais conjointes Enfance/Jeunesse depuis que Mme Laurie Spineux, Echevine a repris la jeunesse dans ses attributions.

9.Actions 2024-2025 et actions récurrentes :

Première participation à la parade de carnaval de l'EDD en collaboration avec OXYJeunes ;

Mise en place de la première chasse aux œufs au parc Winson , qui fut un réel succès ;

Mise en place de la première journée inter-écoles pour les 5e et 6e primaires en collaboration avec le Centre Culturel plus précisément le CCE (Conseil Communal des enfants) ;

Continuité des ateliers des Jeunesses musicales un samedi matin par mois pour les enfants de 0-3 ans accompagnés de leurs parents et pour les enfants de 3-6 ans ;

Maintien des ateliers de soutien à la parentalité avec l'IDEF organisés le vendredi matin ;

Reconduction de la convention Ville–CPAS–IDEF sur le soutien à la petite enfance en danger.

10. Conclusion

L'année 2024-2025 a été marquée par la structuration du service Enfance, le renouvellement de la CCA, la poursuite du programme CLE et le renforcement des partenariats locaux. Ces actions confirment la volonté d'assurer un accueil inclusif, qualitatif et participatif pour tous les enfants de Fosses-la-Ville.



RAPPORT sur
l'administration
des **affaires**
communales

2025

Accueil Temps Libre

Agent constatateur en matière environnementale



Agent traitant :

1/2 ETP

1. Introduction

Dans le cadre de mes fonctions d'agent constatateur pour la Commune de Fosses-la-Ville, et d'agent de police judiciaire, désigné par le conseil communal de Fosses-la-Ville en date du 23/09/2024 conformément à la procédure visée aux articles D.149 et R.106 du livre 1er du code de l'environnement, le présent rapport a pour objectif de présenter un bilan des activités menées durant la période du 1er octobre 2024 au 30 septembre 2025.

Ce document vise à mettre en évidence le travail de constatation, de traitement et de suivi des infractions environnementales — principalement liées aux dépôts sauvages — ainsi qu'à proposer des pistes d'amélioration pour renforcer l'efficacité du service.

2. Missions principales

Durant la période concernée, mes missions se sont principalement articulées autour des points suivants :

- Surveillance régulière du territoire communal, notamment dans les zones sensibles identifiées les années précédentes.
- Constatation de dépôts sauvages sur l'espace public et sur les parcelles communales.
- Identification des auteurs présumés à partir des éléments trouvés sur place (courrier, plaques d'immatriculation, témoignages, etc.).
- Rédaction de procès-verbaux (P.V.) conformément aux procédures légales en vigueur.
- Transmission systématique des P.V. :
 - o au fonctionnaire sanctionnateur régional,
 - o au contrevenant,
 - o et au Bureau des amendes administratives de la Province de Namur.
- Suivi administratif des dossiers jusqu'à clôture ou sanction.
- Collaboration ponctuelle avec la Police locale, les services techniques communaux et le service environnement.
- Participation à certaines actions de prévention et sensibilisation menées à destination du public.
- Concernant le bien-être animal, j'ai été amené à intervenir, entre autres :
 - o dans la campagne de capture des chats errants au centre de Fosses-la-Ville, pour les stériliser et réduire la population errante.
 - o pour le déplacement d'un cheval trouvé dans une prairie sans eau ni abri, exposé à des fortes chaleurs estivales garantissant ainsi sa sécurité et son bien-être.

3. Bilan chiffré des activités (01/10/2024 – 30/09/2025)

Catégorie	Nombre de constats	Auteurs identifiés	P.V. transmis	Dossiers en cours
Dépôts sauvages	111	35	35	0
Autres infractions environnementales (avertissement)	32	32	1	2
Total général	143	67	36	2

RAPPORT sur
des l'administration
des affaires
communales
2025

Agent constatateur
communal

Suivi spécifique – Caméra mobile (One Telecom)
Période du 28 août 2025 au 30 septembre 2025



Site surveillé	Nombre total d'infractions filmées	Plaques identifiées	P.V. rédigés	Auteurs non identifiés
Bulles à verre au cimetière de Fosses-la-Ville	38	24	24	14

Ces données montrent que la mise en place du dispositif de vidéo-surveillance a permis d'identifier efficacement les auteurs et de réduire le nombre de dépôts sur le site concerné.

OBSERVATIONS : L'efficacité de la caméra est fortement réduite en cas de précipitations.

« Les enregistrements de la caméra permettent d'observer les incivilités commises par les piétons ; toutefois, ces constats ne sont pas recevables pour engager une procédure juridique. »

4. Constats et observations

L'année écoulée confirme la persistance du phénomène des dépôts sauvages, particulièrement dans certains secteurs récurrents tels que :

- les abords des bulles à vêtements et à verre,
- certains chemins agricoles et sentiers isolés,
- les abords du RAVeL et des zones boisées périphériques,
- les zones de stationnement en bordure de voirie.

Les déchets les plus fréquemment rencontrés sont : sacs poubelles ménagers, encombrants, déchets de construction, appareils électroménagers, pneus, ainsi que déchets issus de petits chantiers privés.

Depuis le 28 août 2025, la commune a renforcé la surveillance de ces zones sensibles grâce à l'installation d'une caméra mobile de surveillance, mise en place par la société One Telecom.

Cette caméra, orientée sur les abords des bulles à verre et des conteneurs à vêtements, enregistre quotidiennement les mouvements et dépôts effectués sur ces sites.

Je reçois chaque jour les images vidéo captées par ce dispositif, ce qui permet désormais d'identifier directement les contrevenants à partir de leur plaque d'immatriculation.

Cette mesure a déjà permis la rédaction de plusieurs procès-verbaux supplémentaires et a un effet dissuasif notable sur certains sites.

Les principales difficultés rencontrées demeurent :

- l'impossibilité d'identifier les auteurs dans certains cas où les dépôts ont lieu hors du champ de la caméra ;
- la récurrence de quelques contrevenants déjà verbalisés ;
- le besoin de renforcer le matériel de surveillance sur d'autres points stratégiques du territoire communal.

RAPPORT sur
des l'administration
des affaires
communales
2025
Agent constatateur
communal

5. Actions de sensibilisation et prévention

En collaboration avec le service environnement et la communication communale, plusieurs actions de sensibilisation ont été menées ou soutenues durant la période :

Installation de panneaux de rappel « Déposer des déchets ici est interdit – Amende administrative » sur les sites les plus touchés ;

Diffusion de messages de prévention dans le bulletin communal et sur les réseaux sociaux officiels de la commune ;

Participation à la journée “Grand Nettoyage de Printemps” et soutien logistique aux bénévoles ;

Suivi de l’efficacité des campagnes de sensibilisation : sur certains sites, une diminution notable du nombre de dépôts a été observée.

L’ajout du système de caméra mobile depuis août 2025 complète ces actions en apportant un outil concret de dissuasion et de preuve.

Les premières analyses montrent une baisse des dépôts sur les sites surveillés, confirmant l’intérêt d’étendre ce type de dispositif à d’autres zones à risque.

6. Propositions et perspectives

Pour renforcer la lutte contre les dépôts sauvages et améliorer l’efficacité des contrôles, les pistes suivantes sont proposées :

- Poursuivre et renforcer la surveillance ciblée des zones sensibles.
- Étendre le dispositif de caméras mobiles, actuellement limité à un seul emplacement, à d’autres sites problématiques.
- Mettre en place un suivi systématique des récidivistes et un partage d’informations renforcé avec la Police locale.
- Développer davantage la communication préventive auprès des citoyens et des écoles.
- Étudier la possibilité d’un renforcement du cadre répressif pour les infractions graves ou répétées.
- Favoriser la coordination entre services communaux pour le nettoyage rapide des sites après constat, afin d’éviter l’effet d’appel.

7. Conclusion

La période 2024-2025 a été marquée par une activité soutenue en matière de constatation des dépôts sauvages et par l’arrivée d’un nouvel outil technologique de surveillance.

L’installation de la caméra mobile, en août 2025, constitue une avancée importante dans la lutte contre les incivilités environnementales.

Combinée au travail de terrain et aux efforts de sensibilisation, elle permet une meilleure identification des auteurs et une réduction progressive des dépôts sur les sites les plus problématiques.

Je reste pleinement mobilisé pour poursuivre ces missions au service de la propreté publique, du respect de l’environnement et du cadre de vie des citoyens de Fosses-la-Ville.



RAPPORT sur
des l’administration
des affaires
communales
2025
Agent constatateur
communal



RAPPORT sur l'administration des **affaires** **communales** **2025**

**Agent constatateur
communal**

Aînés

Le service Aînés informe et oriente les seniors et leurs familles sur les activités et services accessibles aux personnes âgées au sein de la commune. Il organise le goûter des aînés et célèbre les centenaires et couples jubilaires.

Conseil Consultatif communal des Aînés (CCCA)

Jusqu'en janvier 2025

Composition

- L'échevin des Aînés, Président
- L'agent traitant, secrétaire
- 13 personnes désignées par le Conseil Communal.

Nombre de réunions : 1

À la suite des élections communales, le nouveau Conseil Communal a approuvé la reconduction d'un CCCA au 13 janvier 2025. Un appel à candidatures a été fait dans le bulletin communal ainsi que sur le site internet de l'administration. Les candidatures et le ROI ont été approuvés par le conseil communal le 14 avril 2025.

À partir d'avril 2025

Composition

- L'échevine des aînés : présidente
- Un agent traitant : secrétaire



Agents traitants :

2/5 ETP

RAPPORT sur
l'administration
des **affaires**
communales

2025

Aînés

■ 11 personnes désignées par le conseil Communal. Dont 4 nouveaux membres.

Le CCCA est soutenu par un agent du CPAS, par un membre du Plan de Cohésion Sociale et par le Géron-topôle de la Province de Namur.

Nombre de réunions : 2

Les membres du CCCA participent également à diverses réunions, rencontres, plateformes ou groupe de travail organisés par le Géron-topôle de la Province de Namur ou partenaires.

Il n'y a plus de réunion VADA (Ville Amie des Aînés).

Jubilés



Une messe en l'honneur des couples jubilaires est organisée au mois d'octobre et est suivie d'une réception rassemblant les couples jubilaires le souhaitant et leurs familles et/ou amis ainsi que des membres du Collège et du Conseil communal.

En 2024, la messe en l'honneur des Jubilaires s'est tenu le dimanche 6 octobre, en l'église Sainte-Croix de Sart-Eustache, suivie d'une réception dans la salle de l'école communale de Sart-Eustache. Elle a rassemblée 114 convives dont 14 couples jubilaires (noce d'or et de diamant) ainsi que des membres du Collège et du Conseil communal.



Statistiques (pour l'année 2025)

- 3 couples ont fêté leurs 65 ans de mariage
 - 10 couples ont fêté leurs 60 ans de mariage
 - 22 couples ont fêté leurs 50 ans de mariage
 - 6 couples ont manifesté le souhait de recevoir la visite du Collège communal à leur domicile. Ces visites se sont déroulées entre mai et septembre 2025.
 - 5 couples ont manifesté le souhait de participer à la messe en l'église Saint Barthélemy de Bambois et à la réception communale à la maison rurale au mois d'octobre 2025.
 - 1 personne a fêté ses 102 ans
- Cette personne a reçu une visite du Collège communal.

Goûter des aînés

En 2025, le goûter des aînés s'est déroulé le 22 septembre dans la salle polyvalente de la maison rurale – espace Jijé à Fosses-la-Ville, rassemblant environ 165 convives ainsi que des membres du Collège et du Conseil communal. Vingt nonagénaires étaient présents et ont été mis à l'honneur.



Salon de la santé

Deux membres du CCCA ainsi qu'un agent traitant ont tenu un stand d'informations pour présenter le CCCA et les boîtes du protocole disparition senior de la ligue Alzheimer au salon de la santé de Fosses-la-Ville qui s'est tenu le 26 et 27 septembre 2025.

RAPPORT sur
l'administration
des **affaires**
communales

2025

Aînés

Cabinet du Bourgmestre

Les permanences du Bourgmestre se tiennent sur rendez-vous.

Compétences

- Déclarations d'activités sur le territoire communal
- Autorisations de vente de boissons fermentées et spiritueuses
- Ouvertures de débits de boissons
- Licences de jeux de hasard

Statistiques

	Nombre
Déclarations d'activités	153
Autorisations de vente de boissons spiritueuses	59
Ouvertures de débits de boissons	0
Licences de jeux de hasard	1
Permanences du Bourgmestre	112



Agents traitants :

3/5 ETP

RAPPORT sur
l'administration
des **affaires**
communales
2025

Cabinet du Bourgmestre

Cabinet des Echevins

Le Cabinet des Echevins a la charge de l'organisation de :

- L'accueil des nouveaux habitants
- L'organisation des cérémonies patriotiques

L'accueil des nouveaux habitants :

Au total, 53 participants au petit-déjeuner, dont 36 personnes ont eu l'occasion de visiter notre belle commune en car.

Commémorations et cérémonies patriotiques :

- Février : commémoration Albert 1er
- Mai : Mémorial day
- Juin : commémoration Edmond Chabot
- Juillet : Fête nationale, Te deum, le dépôt d'une gerbe à la croix des prisonniers à Haut-Vent
- Août : commémoration des combats de la Sambre au cimetière de la Belle-Motte à Le Roux
- Novembre : Armistice à Bambois - Te Deum à Vitrival



Agents traitants :

115 ETP

RAPPORT sur
l'administration
des **affaires**
communales

2025

Cabinet des Echevins

Communication



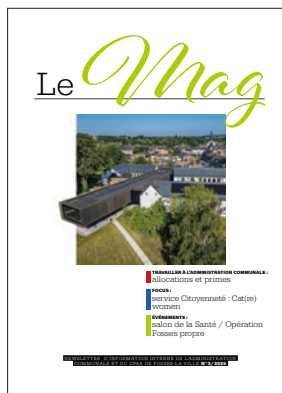
Le service communication réalise et publie les informations tant au niveau «virtuel» (site internet, réseaux sociaux, ...) que via des medias traditionnels (brochures, magazines, flyers, affiches et dépliants). A ce titre il collabore avec la plupart des services communaux pour diffuser et promouvoir leurs actions.

Missions récurrentes :

- Bulletin communal «Fosses Magazine»
- Newsletter interne
- Mises à jour des sites internet
- Diffusion des informations sur la page Facebook officielle
- Revue de presse
- Diffusion «live» du Conseil communal
- Réalisation d'une photothèque
- Prises de vue lors des événements (jubilaires, mérites, cérémonies patriotiques...)

Collaborations et actions durant la période :

- Accueil des nouveaux habitants
- Nouvelle édition du Guide ATL
- Capsules vidéo en wallon «Assis Mimile»
- Campagne propreté
- Diverses campagnes pour le service Bien-être animal
- Chasse aux oeufs
- Journée inter-école
- Flyer Taxe déchets
- Stages d'automne
- Communications sur la Rénovation urbaine
- Salon de la Santé



Agents traitants :

1 agent
+ 1 agent (juin 2025 - 1/2 tps)

RAPPORT sur
des l'administration
des **affaires**
communales
2025
Communication



RAPPORT sur
l'administration
des **affaires**
communales
2025
Communication

Conseil communal des Enfants

Le Conseil communal des enfants (CCE) de Fosses-la-ville existe depuis 1999. Il est composé cette année-ci de 11 enfants élus par leurs camarades. Les enfants issus des écoles de toute l'entité se réunissent tous les mois pour débattre, initier des projets et mettre en action des mécanismes démocratiques.

Le CCE est une structure participative qui poursuit deux missions principales : initier les enfants à l'exercice et la défense de la démocratie et susciter ou approfondir leurs réflexions autour de thématiques scolaires et citoyennes.

Le 15 octobre 2024, le résultat des élections est annoncé. Le 7 novembre 2024, se déroule la passation de serment. Le précédent CCE présente son projet puis passe l'écharpe aux nouveaux élus. Ces derniers affirment leur engagement et précisent qu'ils prendront les décisions pour l'ensemble des enfants de la commune.



Lors de la première rencontre entre conseillers, le projet qui sera porté par les enfants est choisi par ceux-ci. "Sensibiliser à la gestion et au tri des déchets" et "organiser des activités pour une journée inter écoles" sont les thématiques qui ont été retenues.

L'ATL de la Commune de Fosses-la-Ville a prévu d'en organiser une le 3 juillet 2025 pour les écoles de l'entité. Un partenariat s'est alors créé. Les élus ont réfléchi à 6 stands sur le thème de l'écologie : sensibilisation



RAPPORT sur
l'administration
des **affaires**
communales

2025

**Conseil communal des
Enfants**

à l'accès à l'eau, à l'entraide, à la réutilisation des déchets, les trier de manière ludique, informer, stimuler sa mémoire et son adresse, etc. Ils développent les idées et regardent au matériel à apporter. Les animatrices, quant à elles, s'occupent des finitions et de faire le lien avec l'ATL.

Le jour J, chaque élu est à son stand, accueillant les groupes d'élèves. Une moitié participe aux activités du CCE, l'autre à celles de la Commune, puis on inverse. Les élus terminent cette 1ère partie de journée avec un mot de clôture. L'après-midi, direction sous le chapiteau pour une ambiance festive proposée par l'ATL : musique, blind test, etc.

En 2024-2025, en plus du projet, les élus ont été invités à la Fête des Droits de l'Enfant le 24 novembre 2024. Ils se sont également rendus au rassemblement des CCE le 12 avril 2025 à Messancy. Durant ce dernier, ils ont participé à plusieurs activités : du sport, de la création, de la réflexion, etc. Ils ont notamment pu avoir une réflexion commune avec les autres enfants sur ce que serait "la ville parfaite" et (re-)découvrir les Droits de l'Enfant. Certains CCE, autres que celui de Fosses, ont participé à un concours de projets. La journée s'est clôturée par le verdict, dans une ambiance joyeuse et énergique.

"Je peux faire des propositions et les réaliser".

"Tu auras quelque chose en plus qu'avant tu n'avais pas".

"On va aller plus vers les gens, faire en sorte que leurs besoins soient écoutés et voir le sourire sur leur visage".

"Se faire entendre, rendre mes parents fiers, se sentir plus important".

Tels sont les témoignages des enfants qui, à leur tour en novembre, passerons leur écharpe au futur CCE.



RAPPORT sur l'administration des **affaires** **communales** **2025**

**Etat Civil, Population,
Etrangers, Funérailles
et Sépultures**

Coordinateur Pollec

Missions

Entrée en fonction : 25/07/23

Le coordinateur POLLEC (CPC) est le référent pour tous les sujets relatifs au PAEDC (Plan d'Actions pour l'Energie Durable et le Climat) qui est un guide fixant les lignes directrices de la Ville en ce qui concerne les réductions d'émissions de gaz à effets de serre et la lutte contre les effets du changement climatique.

Le coordinateur POLLEC est également la personne de référence pour les questions relevant des enjeux climatiques au sein de la commune. Elle est amenée à conseiller, orienter, développer un réseau de personnes et de savoirs à même de venir en aide aux personnes s'interrogeant sur le sujet ou étant en mesure de mener des projets contribuant à la diminution des émissions de GES.

Son rôle est ainsi également de créer, en partenariat avec les citoyens, l'industrie, les agriculteurs et le secteur tertiaire, des projets permettant de réduire l'impact du territoire communal sur le réchauffement climatique.

En ce sens, voici une synthèse de ses missions :

- 1) Animer l'équipe POLLEC (interne) et animer le Comité de Pilotage externe.
- 2) Coordonner le PAEDC (élaboration, pilotage, monitoring).
- 3) Se former -Réseauter – Inspirer : avec les autres communes, et en participant aux ateliers prévus dans le cadre du programme POLLEC.
- 4) Communiquer en interne et en externe autour du PAEDC (équipe et Comité de Pilotage, via site web communal, actions de communications, etc.).
- 5) Effectuer le rapportage et les livrables liés au subsidé POLLEC : Le CPC devra répondre à l'ensemble des obligations de rapportage liées à son arrêté ministériel de subvention. Ce rapportage est nécessaire pour que la Région Wallonne puisse prendre connaissance de l'état d'avancement du PAEDC et de ses résultats et avoir une vision globale de la dynamique POLLEC au niveau régional

Formations suivies par le coordinateur POLLEC

- Ateliers POLLEC de la Région Wallonne du 07/09/23 au 21/05/24 (7 journées complètes de formation)
- Ateliers thématiques POLLEC du BEP du 16/11/23 au 24/06/25 (13 matinées de formation)
- Comités d'accompagnement POLLEC – 18/10/23 – 16/06/25 (3 demi-journées)
- Atelier méthodologique sur la mise en œuvre de la feuille de route ODD – 19/03/25
- Formation Accueil du Public – 20/10/2023 (journée complète)
- Séminaires annuels POLLEC – 07/11/23 et 06/11/2024
- Formation de l'Institut Eco-Conseil - Adapter les territoires face aux changements globaux, du 05/10/23 au 04/07/24 (7 journées de formation et 2 journées de terrain)
- Comité technique par sous-bassin Hydrographie Sambre : 17/6/2024
- Formation Pollec & GO - Framateam 03/10/24



Agent traitant :

l'agent

RAPPORT sur
des l'administration
affaires
communales
2025

Coordinateur Pollec

- Formation sur le logiciel Yeswiki : 29/10/2024
- Formation « Service de lutte contre l'incendie » module I 04/10/2024
- Formation Responsable Energie - ICEDD (07/11/24 – 18/06/25)



Dossiers traités/initiés :

Suivi et finalisation du dossier de rénovation énergétique – UREBA de l'école primaire de Vitrival. (Suivi administratif et visites de chantier avec l'architecte de l'INASEP). Une enveloppe de 50.540,80 € nous avait été octroyée par la Région Wallonne (SPW Energie)

Suivi avec le contrôleur des travaux en chef, du chantier de démolition-reconstruction du Hall omnisport de Sart-Saint-Laurent (Subside européen)

Suivi, avec le COPIL PST, de la feuille de route ODD et de sa mise en œuvre. Candidature à l'appel à projets organisé dans le cadre du Plan de Relance de la Région Wallonne. Notre projet d'aire de jeux dans le village de Vitival a été retenu et un subside de 15.200 € est disponible.

Suivi du dossier UREBA CEGENO, pour le remplacement des châssis. Promesse de subside reçue en date du 24/01/2025. Une enveloppe de 19.815,88 € nous a été octroyée par la Région Wallonne (SPW Energie)

Étude de faisabilité, rédaction d'un cahier spécial des charges et installation de vannes connectées à l'école communale de Le Roux, en vue d'y maîtriser les consommations de mazout – dossier terminé.

Étude de faisabilité, rédaction d'un cahier spécial des charges et installation de panneaux photovoltaïques à l'Espace Winson, en vue de produire une partie de l'électricité consommée par le site, le projet étant orienté vers une autoconsommation optimale – dossier terminé.

Participation à la centrale d'achat PEB et audits UREBA organisée par le BEP.

Participation à la centrale d'achat groupé d'énergie (électricité) pour les communes, édition 2024 (IDEFIN)

Participation au Plan Wallon de déploiement de Bornes de recharge électrique dont la procédure a été lancée par le BEP et les autres Agences de Développement Territorial de Wallonie

Candidature à l'appel à projets de la Région « végétalisation à l'échelle du quartier » pour obtention d'un subside d'une valeur de 106.846 €, en vue de financer des projets de déminéralisation et de végétalisation en centre-ville. Candidature rentrée en juin 2024. Droit de tirage accepté, en attente de réalisation des projets.

Participation, avec délégation au BEP, de l'Administration Communale au projet « Communes Zéro déchet ». Création d'un comité de pilotage et d'une éco-team (COPIL PST) en vue de mettre en œuvre une série d'actions nous permettant de limiter la production des déchets à l'échelle du territoire Fossois.

Rédaction du rapport formel (Application PARIS) et envoi au SPW ARNE pour validation de nos fiches projets 2022-2027, dans le cadre des droits de tirage PGRI 1 (46.120 €) et 2 (128.000 €). Huit de nos fiches projets ont été retenues par la SPW ARNE et les enveloppes sont désormais disponibles pour la réalisation de nos projets (Plan de Gestion des Risques d'Inondation).

Mise en place et co-gestion des activités sportives mensuelles à destination du personnel communal et du CPAS

RAPPORT sur des l'administration **affaires** **communales** **2025**

Coordinateur Pollec

Rédaction de 7 « Chroniques POLLEC » au sein des bulletins communaux, afin de sensibiliser les citoyens aux enjeux climatiques et énergétiques.

Accompagnement de 2 citoyens dans le cadre de leur demande de primes habitation.



RAPPORT sur
l'administration
des **affaires**
communales
2025

Coordinateur Pollec

Coordination sociale

Informations préalables

Le Plan de cohésion sociale est un dispositif mis en œuvre par la Région wallonne, qui permet de coordonner et développer un ensemble d'initiatives au sein des communes pour que chaque personne puisse y vivre dignement.

A travers le développement social des quartiers et la lutte contre toutes les formes de précarité, de pauvreté et d'insécurité au sens large, le Plan de cohésion sociale vise à promouvoir l'exercice des 6 droits fondamentaux de compétence régionale, à savoir :

- le droit à un revenu digne
- le droit à la protection de la santé et à l'aide sociale et médicale
- le droit à un logement décent et à un environnement sain
- le droit au travail
- le droit à la formation
- le droit à l'épanouissement culturel et social.

Au niveau de sa mise en œuvre, le Plan se décline en actions coordonnées au sein de 5 axes prioritaires dans notre entité :

- l'accès à l'apprentissage et à l'insertion socioprofessionnelle
- l'accès à la santé
- l'accès à un épanouissement social et familial
- l'accès à la participation citoyenne et démocratique
- l'accès à la mobilité.

Les actions privilégient la mixité sociale tout en s'adressant prioritairement aux personnes précarisées. Par un travail à long terme, le PCS encourage le citoyen à jouer un rôle actif dans son cadre de vie (coresponsabilité) et dans le retissage des liens sociaux. L'objectif prioritaire du PCS est de combattre l'isolement des personnes.

Le PCS soutient prioritairement le travail en partenariat en vue de renforcer les complémentarités entre les actions des pouvoirs publics et celles des secteurs associatifs, et de construire des réseaux d'opérateurs. En ce sens, le Plan est un dispositif ensemblier -adopté pour 6 ans- et est complémentaire : il soutient et complète les autres dispositifs déjà existants et permet de faire le lien ou de renforcer des aides individuelles ou collectives, de répondre à des besoins spécifiques de la population, d'assurer la transversalité des services offerts aux citoyens.

Le Plan est initialement conçu pour se terminer en décembre 2025, mais un avant-projet de décret du Gouvernement wallon le prolonge dans sa formule actuelle jusque fin 2026. Certaines actions se maintiennent sans modification, d'autres sont retirées du Plan lorsqu'elles sont terminées ou ne répondent plus aux objectifs du terrain, tandis que de nouvelles voient le jour au fur et à mesure du développement du Plan et ce, afin de répondre au mieux aux besoins des publics cibles.

Fin 2024, un rapport d'évaluation global et qualitatif du Plan a été présenté au Conseil communal.



Agents traitants :

1 Cheffe de projet
2 animatrices
2 chauffeurs

RAPPORT sur
des l'administration
des affaires
communales

2025

Coordination sociale

La Commission d'Accompagnement (C.A.)

La Commission d'Accompagnement est pilotée par la commune et veille au bon déroulement du PCS et de ses actions. Cette commission se réunit au minimum 1 fois par an, et est composée comme suit :

- L'Echevine du PCS, présidente de la C.A. ;
- Un agent de la Direction de la Cohésion Sociale (DiCS) ;
- La cheffe de projet du PCS ;
- Un représentant du CPAS ;
- Un représentant de chaque groupe politique (à titre d'observateur) ;
- Le ou les partenaires avec lesquels un partenariat est noué (ici, l'Ecole de Devoirs « les Zolos ») ;
- Les partenaires et travailleurs de terrain actifs dans la mise en œuvre d'une ou plusieurs actions du Plan (PCS, Plan Habitat Permanent, CPAS, Centre culturel, service enfance, service des sports, bénévoles,...)

Les plateformes thématiques

Le PCS coordonne et/ou participe à différentes plateformes rassemblant les partenaires actifs dans des thématiques qui relèvent de ses actions, ou plus largement de la cohésion sociale.

Elles se réunissent de manière variable selon les actions et les participants.

- Plateforme Enfance et Jeunesse, qui regroupe différents opérateurs actifs dans cette thématique (PCS, services jeunesse et enfance, Centre culturel, AMO, sports, EDD, CPAS, directions d'écoles primaires et secondaire, PME-PSE, ONE, IDEF, crèche, les mutualités...) ;



- le CCCA/VADA (Conseil communal consultatif des aînés/Ville amie des aînés), en partenariat avec l'échevinat des aînés, la Province de Namur, le PCS, Enéo et Enéo Sports, la Maison Croix-Rouge, le Home De-jai-fve, des conseillers communaux, et des citoyens.
- le CCCPH (Conseil communal consultatif de la personne handicapée), action inscrite dans le PCS courant 2025 et dont la première réunion s'est tenue le 30 septembre, elle rassemble l'échevinat concerné,



RAPPORT sur
l'administration
des **affaires**
communales

2025

Coordination sociale

l'agent handicontact, le PCS, des citoyens et des représentants des institutions locales concernées par la thématique.



Les axes de travail et les actions coordonnées du PCS

Droit au travail, à la formation, à l'apprentissage et à l'insertion sociale

- Soutien à une action de l'Ecole de devoirs

Objectif : développer des actions innovantes d'apprentissage.

Travail réalisé : grâce à une subvention complémentaire du PCS, l'Ecole de devoirs bénéficie chaque année d'un budget qui lui est alloué afin de développer des activités d'apprentissage innovantes, telles que la réalisation du journal « le diffuseur de bonheur » et du livre « nos petits bonheurs », réalisés en collaboration avec les résidents du home Dejaivve. Sont proposés également des ateliers impro et cuisine, toujours dans l'optique de travailler des compétences utiles à l'acquisition des matières scolaires (écriture, expression orale, calculs,...)

Droit à la santé

- Dépistages

Objectif : proposer des dépistages gratuits.

Travail réalisé : 300 personnes ont pu bénéficier de dépistages gratuits dans le cadre du salon de la santé en septembre 2025. Les dépistages proposés concernaient le risque cardiovasculaire (tension, cholestérol, BMI, tour de taille, le diabète (glycémie)), ainsi que la vision et l'audition.

- Salon de la santé

Objectif : organiser un salon de la santé et du sport tous les deux ans.

Travail réalisé : le salon de la santé a eu lieu les 26 et 27 septembre 2025, à la Maison rurale de l'Espace Winson. De nombreux visiteurs ont pu bénéficier d'informations santé et de dépistages, participer à des animations, ateliers et démonstrations sportives et de bien-être, de même qu'assister à des conférences (médicales, santé mentale, bien-être, nutrition,...)

Droit à l'épanouissement culturel, social et familial

- Le Bar à soupe

Objectif : offrir aux citoyens un moment de rencontre conviviale

Fonctionnement : tous les mardis et jeudis midi au Castel, les citoyens peuvent venir partager leur quotidien autour d'un bol de soupe, pour sortir de leur isolement ou simplement pour le plaisir de se rencontrer. Cette action est mise en œuvre en collaboration avec le CPAS et la Croix-Rouge. Entre 15 et 30 personnes fréquentent le lieu lors de chaque bar à soupe.

- Activités intergénérationnelles

Objectif : permettre des moments de rencontre entre les enfants de l'Ecole de Devoirs « les Zolos » et les

RAPPORT sur
l'administration
des **affaires**
communales

2025

Coordination sociale

résidents du Home Dejaifve, en organisant des activités communes.

Fonctionnement : les deux publics se rencontrent régulièrement lors d'activités ensemble, lors des fêtes (Saint-Nicolas, Halloween, Carnaval,...), et ont également participé ensemble à une sortie et des échanges culturels.

■ Jardins citoyens

Objectif : permettre aux Fossois ne possédant pas de jardin de pouvoir cultiver une parcelle, de manière individuelle et/ou collective. Le projet veut favoriser une démarche de jardinage écoresponsable ainsi que de participation et d'implication des citoyens, permettre aux participants de pratiquer une activité de plein air et de se procurer des aliments frais et sains, tout en développant et renforçant le lien social, le dialogue, la convivialité, les rencontres intergénérationnelles et interculturelles, le travail ensemble, les échanges d'expériences et de savoirs, l'esprit de solidarité.

Fonctionnement : 58 parcelles sur les 60 disponibles sont actuellement cultivées. Deux d'entre elles sont des parcelles collectives (destinées au Bar à soupe). En plus de leur travail dans les parcelles, les jardiniers participent à l'entretien général du terrain. Un comité de gestion, composé de jardiniers et de représentants du PCS, du CPAS, du Centre culturel et du home Dejaifve, encadre le projet.



■ Réseau de solidarité fossois

Objectif : mettre en place un réseau de bénévoles souhaitant donner de leur temps pour rendre visite à des



RAPPORT sur
l'administration
des **affaires**
communales

2025

Coordination sociale

personnes âgées et/ou isolées en demande de rencontres et de lien social.

Travail réalisé : les bénévoles investis dans le réseau se rendent régulièrement au domicile de personnes isolées inscrites au service. Il est également proposé ponctuellement aux bénévoles et bénéficiaires, des activités collectives de rencontre pour personnes isolées (animations, sorties culturelles, repas,...). Au 30 septembre 2025, le réseau comptait 11 bénévoles pour 13 bénéficiaires.

Droit à la participation citoyenne et démocratique

■ Conseil consultatif communal de la personne porteuse de handicap (CCCPH)

Objectif : mettre en place un CCCPH rassemblant des citoyens touchés par une problématique liée au handicap ainsi que les institutions locales.

Travail réalisé : le CCCPH a été mis en place via un appel public à candidatures, l'approbation par le Conseil communal d'un règlement d'ordre intérieur, et la tenue d'une première réunion en date du 30 septembre 2025. Il compte actuellement 13 membres, dont 10 avec voix délibérative.



Droit à la mobilité

■ Taxi social

Objectif : soutenir la mobilité des citoyens en déficit de liens sociaux et ne disposant pas de solution de mobilité, en les conduisant vers les services administratifs et de santé, vers les commerces ou à des rendez-vous divers.



RAPPORT sur
l'administration
des **affaires**
communales

2025

Coordination sociale

Mode de fonctionnement du service : le public bénéficiaire du service est constitué de citoyens fossois sans voiture, de plus de 75 ans et/ou en difficultés financières et/ou demandeurs d'emploi et/ou en rupture de liens sociaux. Les personnes bénéficiant du service doivent y être inscrites selon le règlement en vigueur. Ce dernier précise également les modalités d'utilisation du taxi social. Deux chauffeurs disposant chacun d'un véhicule assurent les déplacements, du lundi au vendredi, de 8h00 à 16h00 toute l'année.

Au 30 septembre 2025, le service comptait 192 personnes inscrites.

■ Formation au permis de conduire théorique

Objectif : organiser 3 modules de formation par an, en collaboration avec le CPAS et le Groupe d'animation Basse-Sambre (GABS)

Travail réalisé : trois modules ont été organisés : en octobre 2024, mars 2025 et juillet 2025. 13 personnes ont participé à la session d'octobre, et deux d'entre elles obtenu leur permis théorique. En mars, il y a eu 10 participants et une seule obtention du permis théorique. La session de juillet a été organisée spécialement pour un public d'étudiants : 16 y ont participé pour 5 réussites.



Eglises et laïcité

Fabriques d'églises catholiques

- Aisemont (Saint-Joseph)
- Le Roux (Sainte-Gertrude)
- Fosses-la-Ville (Saint-Feuillen)
- Sart-Eustache (Saint-Roch)
- Sart-Saint-Laurent (Saint-Laurent)
- Vitrival (Saint-Pierre)

Eglise Protestante Unie de Belgique

Temple : boulevard d'Herbatte, 33 à 5000 Namur

Maison de la Laïcité de Sambreville

Action laïque Basse-Sambre - Rue de Falisolle, 48 à 5060 Auvelais

Interventions communales

	2024	2025
Fabriques d'églises catholiques		
AISEMONT	20.345,42	25.258,70
FOSSÉS-LA-VILLE	65.279,17	62.987,65
LE ROUX	23.165,69	21.898,46
SART-EUSTACHE	14.731,33	13.430,52
SART-SAINT-LAURENT	16.907,61	17.815,67
VITRIVAL	21.171,84	19.456,16
Eglise protestante	1.542,13	1.330,47
Maison de la Laïcité	1.200,00	1.200,00

Agent traitant :

l agent

RAPPORT sur
des l'administration
affaires
communales
2025

Cultes

Développement local

Missions

Le service a coordonné la mise en place d'actions menant à l'amélioration des conditions environnementales des citoyens, Opération de Rénovation urbaine et Opération de Revitalisation urbaine. Par Arrêté du Gouvernement Wallon (AGW) du 13 juillet 2023, ces opérations sont regroupées en une Opération de Développement urbain.

De plus, il gère les dossiers suivants :

- Conseil communal festif de décembre ;
- Traitement de diverses demandes.

Tourisme

Relais avec l'asbl Syndicat d'Initiative

Suivi de certaines demandes.

Dans le cadre d'une exposition intitulée « Métamor'Fosses », réalisée au Centre d'interprétation ReGare/Fosses, des informations et visuels relatifs à l'Opération de rénovation urbaine en cours ont pu être fournis.

Projets de ville

Rénovation urbaine/ Développement urbain

« L'opération de rénovation de Fosses-la-Ville s'appuie sur une volonté de rendre attrayant le centre urbain en vue d'attirer de nouveaux habitants. Cet enjeu majeur nécessite une amélioration du cadre de vie pour les habitants actuels et futurs. Cela va s'exprimer par un travail en profondeur sur les voiries et sur la création de nouveaux logements. (...) »

« (...) La philosophie de l'opération de rénovation urbaine est de miser sur la qualité des logements et des espaces publics pour redynamiser le centre, ses lieux et ses commerces. »

Le dossier complet – avalisé par la commission citoyenne de Rénovation urbaine (C.R.U, et approuvé à l'unanimité par le Conseil communal - comporte 17 fiches-projets qui pourront être activées sur une durée de 15 ans afin d'améliorer et de redynamiser le centre de Fosses-la-Ville.

Un nouvel arrêté du Gouvernement Wallon relatif au Développement urbain est entré en vigueur le 1er septembre 2023. L'objectif principal est de simplifier les démarches et d'obtenir des résultats plus rapidement.

Infos sur les avancées

- Fiche 17 – Plaine de la Rosière

Le projet consistait à créer un parking de délestage, comprenant une plaine de jeu, un espace vert, et une



Agents traitants :

2 agents

RAPPORT sur
des l'administration
des **affaires**
communales

2025

Développement local

promenade urbaine reliant le centre à l'espace Winson, nouvel Hôtel de Ville. Il facilite aussi la circulation aux abords des écoles. Le site répond globalement aux attentes et les retours, tant de la Commission citoyennes que des riverains et usagers, sont très positifs.

La réunion de réception définitive a eu lieu le 8 octobre 2024. Ce projet est donc mis en place.

■ Cartes « Riverains »

En séance du 30 janvier 2025, le Collège communal a pris la décision de mettre fin à l'octroi de cartes «Riverains» pour le centre de Fosses (périmètre des 2 places). Et ce, en prévision des travaux d'aménagement, et au vu desdits aménagements qui impliqueront que des zones deviendront piétonnes, et que les usagers pourront se parquer uniquement dans d'autres zones prévues à cet effet.

■ Aménagement des places du Chapitre et du Marché : « Des places à vivre ! »

Suite aux différentes démarches requises effectuées, les travaux ont pu officiellement commencer le 3 septembre 2025. La première phase de rénovation a débuté par le creusement d'une tranchée commune destinée aux interventions des impétrants. Il s'agit de l'ensemble des fournisseurs qui doivent intervenir pour installer et gérer des réseaux (câbles, canalisations...) sous la voie publique. L'INASEP intervient en premier lieu et laissera place dans quelques semaines à ORES, Proximus, VOO...

Grâce à un travail efficace dès la planification du chantier, le service archéologique de l'AWaP est déjà intervenu pour enregistrer les quelques éléments mis au jour dans les premières tranchées réalisées. Un protocole d'accord a été élaboré et signé avec le service archéologique de l'AWaP afin de permettre un suivi archéologique régulier tout en respectant le bon déroulement du chantier.

■ Espace couvert polyvalent (ancien Hôtel de Ville)

Le permis d'urbanisme requis a été délivré le 27 mars 2025 par le Fonctionnaire délégué (FOSSES-LA-VILLE, Place du Marché, I, cadastré Division I, section H n°70B. Transformation de l'ancien hôtel de ville et construction d'une halle couverte polyvalente).

Le conseil communal, en séance du 19 mai 2025, a approuvé les conditions, le montant estimé et la procédure de passation (procédure ouverte) du marché de travaux. Le suivi est en cours.

■ Place du Centenaire

L'étude attribuée au bureau B Solutions est terminée.

Le cahier de charges établi pourra être approuvé prochainement par le Conseil communal pour le lancement du marché.

Des échanges ont eu lieu avec la société TEC pour un aménagement cohérent en termes d'accessibilité des transports en communs. Une subvention pourra être sollicitée dans ce cadre.

Commission locale de développement urbain (CLDU)

Au vu de la nouvelle législature et de l'AGW du 13 juillet 2023, un appel à candidatures a été lancé pour composer une commission d'avis dans le cadre du Développement urbain. Un nouvel R.O.I. ainsi pu être réali-sé, et approuvé par le Conseil communal, en séance du 10 mars 2025, lors de laquelle les représentants des habitants



RAPPORT sur des l'administration des affaires communales **2025**

Développement local

du quartier «centre de FOSSES-LA-VILLE» et des associations y œuvrant furent désigné.

Le Ministre en charge a marqué son accord sur la nouvelle composition et sur le règlement d'ordre intérieur, par un courrier daté du 15 septembre 2015.



« **Ma Commune dit Oyi !** »

Le Conseil communal ayant décidé de dire « OYI » aux langues régionales, en approuvant la convention de labélisation y relative, le Service Développement local assure le suivi des actions.

La participation active au projet « Assis, Mimile - Le wallon sans peine » avec l'Ecole de devoirs et les résidents du Home Dejaifve continue. Ce projet intergénérationnel vise à promouvoir et comprendre le langage wallon de manière ludique, par la réalisation des capsules vidéo diffusée sur la toile (réseaux officiels et site internet).

Des panneaux Wallons, à l'entrée de chaque localité communale, seront placés prochainement.

Toujours dans le cadre de cette convention entre l'Administration communale et la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'évaluation finale pour cette période de 3 ans a été rendue en date du 30 septembre 2025. La majeure partie des actions ont pu être réalisées. Le retour de la Commission des langues régionales est attendu pour la fin de l'année 2025.

Conseil communal festif

Le Conseil communal festif vise à récompenser les personnes, qui d'une manière ou d'une autre, se sont démarquées dans le courant de l'année écoulée.

Le règlement approuvé par le Conseil communal du lundi 4 novembre 2019, a fait l'objet de quelques modifications.

Ce Conseil communal spécial dit festif a été organisé le 13 janvier 2025, les prix décernés, pour l'année 2024, sont les suivants :

Prix de l'Espoir : Emma FROLA, pour son évolution et son implication dans le milieu du football, partageant aussi volontiers sa passion en tant que formatrice.

Mérite sportif : L'équipe Régionale 2 d'AISEMONT AVENIR PELOTE, Au regard d'une saison exceptionnelle, en Coupe de Belgique, remportée grâce à la sportivité et au fair-play de l'équipe.

Mérite économique : La Table de Rudy, dont les menus sont réalisés en collaboration avec des producteurs locaux, attirant de nombreux clients dans un concept original et convivial, ayant obtenu ainsi le label « Table du Teroir »

Coup de Cœur : « Les Carillonneurs Fossois », pour Les nombreux concerts mettant en avant un élément important du patrimoine fossois : son carillon.

Bistokadje : Tchanteûs.es « Volà co lès fosswèts », po l'bèsogne do plan qu'à fé r'viki dès tchansons wallones do patrimwi.ne di Fosse¹.

¹ Chanteurs.euses « Volà co lès Fosswèts », pour le travail dans le cadre du projet qui a fait revivre des chansons wallonnes du patrimoine fossois.

Mérite Culturel : La Royale Philharmonique de Fosses-la-Ville, une des plus anciennes sociétés fossoises (1844), participant activement à la vie culturelle de la cité, et permettant aux jeunes musiciens de s'exprimer.

Soulignons que pour la première fois un prix « Bistokadje », en wallon, a pu être remis.

Notons encore, que le règlement a dû être revu, comme requis au vu de la nouvelle législature, et quelque peu adapté. Celui-ci a été approuvé par le Conseil communal en séance du 7 juillet 2025, pour la législature 2024 – 2030.



RAPPORT sur
l'administration
des **affaires**
communales
2025
Développement local

Enseignement

Statistiques

Actuellement, l'école compte 366 élèves répartis comme suit :

Classes maternelles - Situation au 30/09/2025

Implantation	Elèves	Emplois	Puéricultrices
LE ROUX	32	2	1
SART-EUSTACHE	21	1,5	1
AISEMONT	38	2,5	1
VITRIVAL	29	2	1 (à charge du PO)
SART-SAINT-LAURENT	32	2	1
TOTAL	152	10	

Classes primaires - Situation au 30/09/2025

Implantation	Elèves	Emplois
LE ROUX	58	3
SART-EUSTACHE	47	3
AISEMONT	45	3
VITRIVAL	64	3
TOTAL	214	12

Maîtres spéciaux

- Education physique : 28 périodes/24
- Morale : 7 périodes/24
- Religion catholique : 7 périodes/24
- Citoyenneté dispense : 7 périodes/26
- Citoyenneté commun : 12 périodes/24
- Maître de seconde langue : 16 périodes/24
- Psychomotricité : 18 périodes/26
- Puéricultrices APE à 4/5 temps : 1 dans les implantations de SSL, Le Roux, Aisemont et Sart-Eustache + 1 à charge du PO pour Vitrival
- Soutien en primaire à Vitrival APE : 24 périodes/24



Agent traitant :

1 agent administratif
2 directeurs

RAPPORT sur
des l'administration
des **affaires**
communales
2025

Enseignement

Répartition des emplois par implantation

a/ LE ROUX

Enseignement primaire

P1-P2	I enseignante	DEF 20/24	
	I enseignante	DEF 4/24	
P3-P4	I enseignante	DEF 18/24	
	I enseignante	DEF 6/24	
P5-P6	I enseignante	DEF 24/24	
	I enseignante	Temp 3/24	Missions collectives
	I enseignante	DEF 12/24	Heures vacantes (reliquat)
	I enseignante	DEF 2/24	Accompagnement personnalisé
	I enseignante	DEF 2/24	Accompagnement personnalisé

Enseignement maternel

M1-M2-M3	I enseignante	DEF 26/26	
M1-M2-M3	I enseignante	Temp 26/26	

b/ SART-EUSTACHE

Enseignement primaire

P1-P2	I enseignante	Temp 24/24	
P3-P4	I enseignante	Temp 22/24	
	I enseignante	Temp 2/24	
P5-P6	I enseignante	DEF 20/24	
	I enseignante	Temp 4/24	
	I enseignante	Temp 4/24	Accompagnement personnalisé

Enseignement maternel

M1-M2-M3	I enseignante	DEF 26/26	
	I enseignante	Temp 13/26	



RAPPORT sur
l'administration
des **affaires**
communales
2025
Enseignement

c/ AISEMONT

Enseignement primaire

P1-P2	1 enseignante	Temp 24/24	
P3-P4	1 enseignante	DEF 20/24	
	1 enseignante	Temp 4/24	
P5-P6	1 enseignante	DEF 24/24	
	1 enseignante	Temp 3/24	Missions collectives
	1 enseignante	Temp 3/24	Accompagnement personnalisé

Enseignement maternel

M1-M2-M3	1 enseignante	DEF 26/26	
M1-M2-M3	1 enseignante	DEF 20/26	
	1 enseignante	Temp 6/26	
	1 enseignante	Temp 13/26	

d/ VITRIVAL

Enseignement primaire

P1-P2	1 enseignante	DEF 20/24	
	1 enseignante	Temp 4/24	
P3-P4	1 enseignante	DEF 24/24	
P5-P6	1 enseignante	Temp 24/24	
	1 enseignante	Temp 4/24	Accompagnement personnalisé
	1 enseignante	Temp 1/24	Accompagnement personnalisé

Enseignement maternel

M1-M2-M3	1 enseignante	DEF 26/26	
M1-M2-M3	1 enseignante	DEF 22/26	
	1 enseignante	Temp 4/26	



RAPPORT sur
l'administration
des **affaires**
communales
2025
Enseignement

e/ SART-SAINT-LAURENT

Enseignement maternel

M1-M2-M3	I enseignante	DEF 26/26	
M1-M2-M3	I enseignante	DEF 26/26	



COPALOC (Commission paritaire locale) et Conseil de Participation

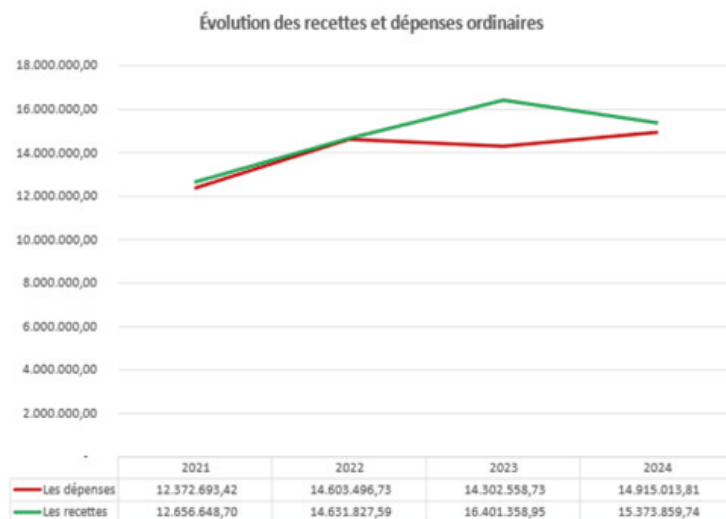
En ce qui concerne les réunions de COPALOC et du Conseil de participation, nous nous réunissons vers mi-octobre, fin janvier, et au mois de mai. La COPALOC peut également se réunir selon les besoins.

RAPPORT sur
l'administration
des **affaires**
communales
2025
Enseignement



ORDINAIRE

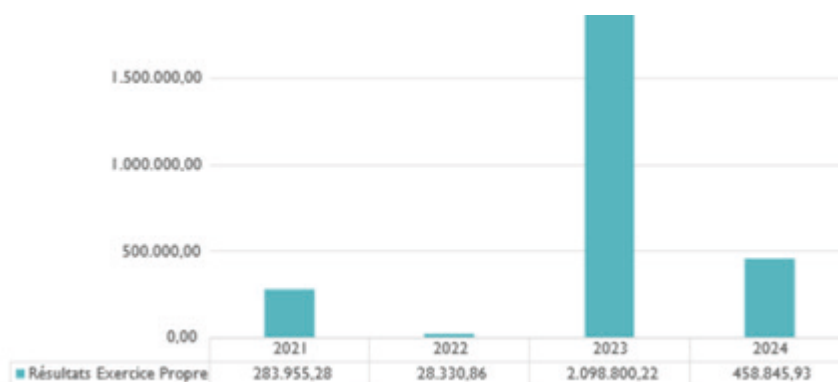
Evolution des dépenses / recettes – Exercice propre 2021 – 2024



Les dépenses engagées en 2024 sont de 14.915.013,81€ soit 1.428€/habitant.

Les recettes constatées en 2024 sont de 15.373.859,74€ soit 1.473€/habitant.

Evolution du résultat – Exercice propre 2021 – 2024



Agents traitants :

6 agents Ville
2 agents CPAS

RAPPORT sur
des l'administration
des **affaires**
communales

2025

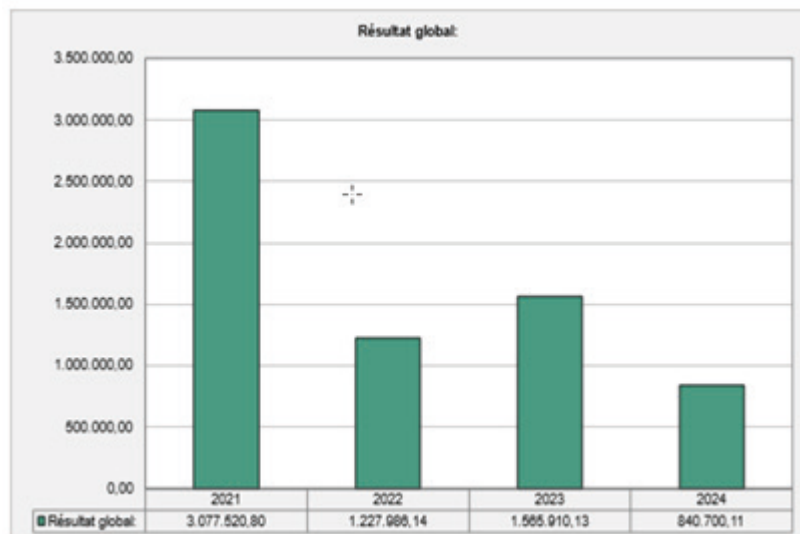
Finances

Le résultat budgétaire global 2024 à l'exercice propre est en boni de 458.845,93€.

Ce résultat budgétaire correspond à la différence entre les recettes constatées et les dépenses engagées pour l'exercice propre 2024.



Evolution du résultat global (avec exercices antérieurs) – Exercice propre 2021 – 2024



Le résultat budgétaire global est en boni de 840.700,11€ (recettes constatées – dépenses engagées) pour sur l'exercice 2024 (exercice propre et exercices antérieurs).

Le résultat comptable global est en boni de 896.913,73€ (recettes constatées – dépenses imputées) pour sur l'exercice 2024 (exercice propre et exercices antérieurs).

Ci-dessous, une évolution du résultat budgétaire :

Exercices:	Résultat budgétaire ordinaire *			
	2021	2022	2023	2024
Résultat reporté des ex. antérieurs	3.126.565,01	3.247.654,46	1.334.423,75	1.694.823,27
Solde des opérations ex. antérieurs	-332.999,49	153.877,69	-157.428,78	-312.969,09
Résultats Exercices antérieurs	2.793.565,52	3.401.532,15	1.176.994,97	1.381.854,18
Solde des opérations de l'exercice propre	283.955,28	255.720,84	1.984.800,22	458.845,93
Solde net des opérations de prélèvt hors 06	0,00	-227.389,98	114.000,00	0,00
Résultats Exercice Propre	283.955,28	28.330,86	2.098.800,22	458.845,93
Prélèvements (060)	0,00	-2.201.876,87	-1.709.885,06	-1.000.000,00
Résultat global:	3.077.520,80	1.227.986,14	1.565.910,13	840.700,11

RAPPORT sur
des l'administration
affaires
communales

2025

Finances

Brièvement, vous constaterez que la Ville de Fosses-la-Ville est toujours en boni, tant à l'exercice propre qu'au global. Toutefois, il est vrai qu'entre 2023 et 2024, ce boni est en diminution et s'explique notamment par :

- Un prélèvement de l'ordinaire pour le FRE afin de financer les projets extraordinaires de 1.000.000€ ;
- Une diminution des recettes IPP qui étaient exceptionnelles en 2023 (-500.000€) ;
- Etc...

Il est important de préciser que l'AC possède des provisions s'élevant à 2.130.519,31€ au 31 décembre 2024.

Ces provisions ont été constituées en partie en 2022, ce qui explique la nette diminution du résultat global durant cette année.



Taux de réalisation par rapport au budget (ordinaire)

	Budget initial (BI)	Budget final (BF)	Engagements (compte)	Taux de réalisation		
				BF/BI	Compte/BI	Compte/BF
Personnel	6.898.868,23	6.671.657,48	6.673.285,24	96,71%	96,73%	100,02%
Fonctionnement	3.068.021,63	3.112.210,30	2.680.137,36	101,44%	87,36%	86,12%
Transferts	4.192.809,96	4.249.931,45	4.237.014,67	101,36%	101,05%	99,70%
Dette	1.418.933,28	1.389.612,39	1.324.576,54	97,93%	93,35%	95,32%
Total	15.578.633,10	15.423.411,62	14.915.013,81	99,00%	95,74%	96,70%
En recettes:						
	Budget initial (BI)	Budget final (BF)	Droits constatés	Taux de réalisation		
				BF/BI	Compte/BI	Compte/BF
Prestation	623.234,00	456.628,80	444.508,55	73,27%	71,32%	97,35%
Transferts	14.402.804,18	14.804.170,08	14.753.004,21	102,79%	102,43%	99,65%
Dette	143.700,47	162.787,57	176.346,98	113,28%	122,72%	108,33%
Total	15.169.738,65	15.423.586,45	15.373.859,74	101,67%	101,35%	99,68%

Les taux de réalisations pour les dépenses sont globalement très corrects :

- Taux de réalisation dépenses compte/budget final : 96,70% par rapport à 96,34% en 2023 ;
- Taux de réalisation recettes compte/budget final : 99,68% par rapport à 102,70% en 2023.

Evolution des réserves et provisions 2021 -2024

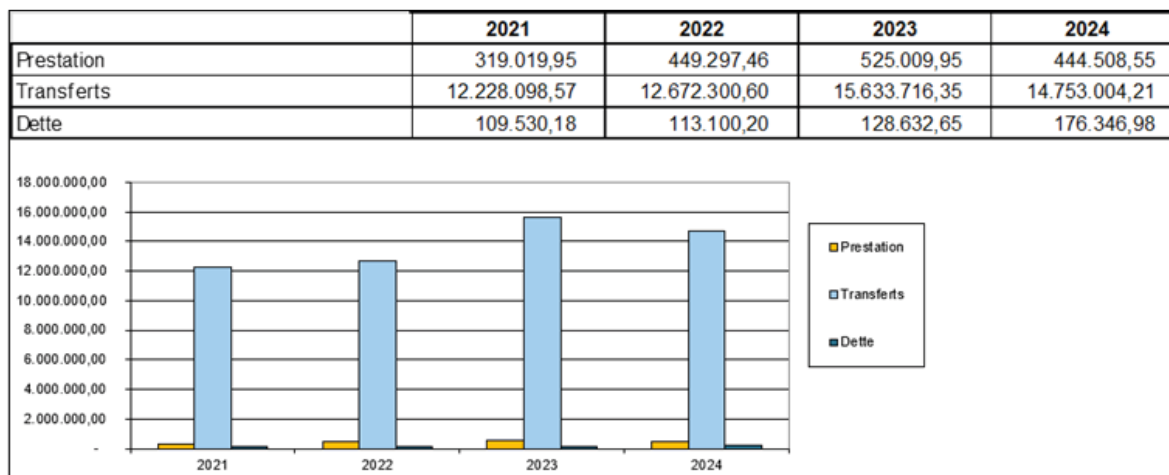
Fonds de réserve ordinaire	Solde Initial	Alimentation	Utilisation	Solde 31/12
2021	13.634,14	0,00	0,00	13.634,14
2022	13.634,14	1.397.129,33	1.397.129,33	13.634,14
2023	13.634,14	16.365,86	30.000,00	0,00
2024	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonds de réserve extraordinaire				
	Solde Initial	Alimentation	Utilisation	Solde 31/12
2021	1.390.961,86	384.875,45	707.173,94	1.068.663,37
2022	1.068.663,37	2.246.314,13	876.443,07	2.438.534,43
2023	2.438.534,43	2.075.319,91	3.577.792,06	936.062,28
2024	936.062,28	2.536.137,79	1.411.260,47	2.060.939,60
Provisions pour risques et charges:				
	Solde Initial	Alimentation	Utilisation	Solde 31/12
2021	620.000,00	0,00	0,00	620.000,00
2022	620.000,00	1.624.519,31	0,00	2.244.519,31
2023	2.244.519,31	0,00	114.000,00	2.130.519,31
2024	2.130.519,31	0,00	0,00	2.130.519,31

RAPPORT sur
des l'administration
des affaires
communales
2025
Finances

- Le FRO (fonds de réserve ordinaire) reste inchangé par rapport à 2023.
- Le FRE (fonds de réserve extraordinaire) est de 2.060.939,60€ au compte 2024, par rapport à 1.411.260,47€ en 2023.
- Les provisions restent inchangées par rapport à 2023.



L'évolution des recettes à l'exercice propre 2021 – 2024



Les recettes issues des dettes et de prestations constituent les ressources propres à la commune, générées par les prestations d'activités ou par la valorisation du patrimoine communal.

L'élément le plus marquant dans cette comparaison résulte de l'augmentation significative des recettes de transferts entre 2022 et 2023.

Il est opportun de rappeler que les recettes de transferts regroupent plusieurs éléments :

- Les recettes additionnelles fiscales : additionnel à l'impôt des personnes physiques (IPP), au précompte immobilier et à la taxe automobile ;
- La fiscalité communale propre (taxes communales), constituant l'axe principal de notre analyse ;
- Les subsides.

La forte hausse observée entre 2022 et 2023 s'expliquant notamment par une modification du mode d'encaissement des additionnels à l'IPP : le SPF finances avait décidé de modifier le délai de versement des additionnels, permettant exceptionnellement aux AC (administrations communales) la perception de deux mois supplémentaires.

Dès 2024, la prévision des additionnels a retrouvé un rythme ordinaire. La recette couvrant à nouveau 12 mois, et non 14.

- Transferts :

Elles se divisent en trois catégories :

RAPPORT sur
des l'administration
des **affaires**
communales
2025
Finances

- La fiscalité, qui représente environ 45,00% des recettes communales, regroupe notamment les additionnels à l'impôt des personnes physiques, au précompte immobilier, à la taxe automobile, ainsi que les recettes issues des taxes communales. C'est spécifiquement cet aspect qui retient ici notre attention et qui a été analysé dans le cadre de ce travail ;
- Le fond des communes, qui couvre généralement 20,00% à 25,00% des ressources communales ;
- Les subsides octroyés, notamment par la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) pour l'enseignement, par la Région wallonne pour des plans de cohésion sociale, ou encore pour soutenir les conseillers en rénovation urbaine.



La fiscalité communale proprement dites :

Précompte immobilier	2.118.052,77	2.557.030,78	2.822.783,99	2.903.154,27
IPP	3.375.062,96	3.376.456,91	4.963.298,54	4.286.265,29
Taxes automobiles	168.315,32	172.261,73	182.296,16	190.962,75
Autres taxes additionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous-total «taxes additionnelles»	5.661.431,05	6.105.749,42	7.968.378,69	7.380.382,31
Taxe sur immondices	723.454,68	488.117,40	693.712,10	723.786,56
Vente sacs	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxes industrielles, commerciales et agricoles	260.824,82	76.304,39	485.915,23	276.132,03
Autres taxes locales	512.777,24	358.136,94	634.821,43	598.060,36
Sous-total «taxes locales»	1.497.056,74	922.558,73	1.814.448,76	1.597.978,95
Total des recettes fiscales	7.158.487,79	7.028.308,15	9.782.827,45	8.978.361,26

Les recettes fiscales (recettes additionnelles fiscales et la fiscalité communale propre, hors subsides) représentent 8.978.361,26€ des recettes communales, soit 58,40 %.

Les taxes communales (locales) par exercice propre représentent en moyenne 1.400.000€.

Depuis 2023, un calendrier annuel du suivi des recensements, enrôlements a été mis en place afin de percevoir la recette durant l'exercice concerné.

Nous rappellerons que l'année 2023 fût une année « exceptionnelle » en ce sens que 13 taxes 2022 ont été enrôlées par le Collège communal pour un montant avoisinant les 400.000€ cette même année.

En 2024, le montant des rôles complémentaires relatifs à des taxations d'offices ont été arrêtées par le Collège communal pour un montant de 92.020,60€.

RAPPORT sur
des l'administration
des affaires
communales
2025
Finances

Ci-dessous, une vue de l'état d'avancement du recouvrement des taxes communales :

Type de suivi	Taxe sur les immondices	Autres taxes
Rappel sans frais	2024	2024
Rappel avec frais (sommations)	2022	2024
Envoi chez l'huissier	2021	2023

Les années mentionnées sont les années pour lesquelles le recouvrement est en cours ou s'est arrêté, par type de procédure de recouvrement.

Les subventions :

Subventions pour le personnel enseignant	30.072,16	33.848,64	40.464,00	20.577,84
Subventions APE	549.594,51	1.082.151,34	1.171.780,40	1.166.356,80
Total des subventions pour le personnel	579.666,67	1.115.999,98	1.212.244,40	1.186.934,64
Subventions fonctionnement enseignement	172.876,51	176.995,39	185.331,70	187.573,64
Quote-part incendie	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrat de sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00
Subventions «politique Grandes Villes»	0,00	0,00	0,00	0,00
Remboursement emprunts part Etat	6.472,09	5.742,61	4.987,84	4.987,84
Remboursement CRAC	85.961,04	88.005,12	85.518,31	69.529,85
Autres subventions & transferts	1.800.233,26	1.548.125,93	1.483.902,08	1.389.901,12
Sous-total Subsidés	2.065.542,90	1.818.869,05	1.759.739,93	1.651.992,45

Depuis 2023, un tableau de suivi de l'intégralité des subsides a été mis en place.

Ce tableau est alimenté au quotidien par l'un de nos collaborateurs et permet d'assurer un suivi consciencieux et méthodique des dossiers.



RAPPORT sur
l'administration
des **affaires**
communales
2025
Finances

Le fonds des communes :

Fonds des communes : dotation principale	2.424.401,21	2.709.123,42	2.878.904,57	2.935.715,86
Fonds des communes : dotation spécifique	0,00	0,00	0,00	0,00
Tonus axe I	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous-total Fonds des communes	2.424.401,21	2.709.123,42	2.878.904,57	2.935.715,86

Pour rappel, le fonds des communes est une dotation générale accordée par le SPW sur base de critères comme le nombre de logements publics, la densité de la population, le potentiel fiscal IPP et PI, le fait d'être un chef-lieu d'arrondissement ou de province.

Cette recette représente à elle seule 19,00% de nos recettes. Le SPW nous la verse en 4 tranches.

Total des recettes de transferts	12.228.098,57	12.672.300,60	15.633.716,35	14.753.004,21
---	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------

■ Prestation :

Il s'agit des recettes « régulières, récurrentes » provenant des biens et services communaux, tels que les loyers, la vente de bois, la location de matériel ou encore les services rendus (par exemple, les recherches dans les registres communaux). Les produits de concession du domaine public sont également inclus.

Vente de bois	14.478,26	140.107,06	88.355,69	110.028,85
Locations patrimoine	68.616,24	79.645,18	95.147,59	104.477,92
Vente d'eau	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes des installations culturelles et sportives	340,00	11.725,00	10,00	0,00
Autres	235.585,45	217.820,22	341.496,67	230.001,78
Total des recettes de prestations	319.019,95	449.297,46	525.009,95	444.508,55

Depuis 2023, un tableau de suivi a été mis en place pour améliorer la perception en attendant l'intégration des redevances dans le logiciel de recouvrement. En 2024, ce tableau a été alimenté, amélioré et certaines redevances ont même déjà été intégrées dans le logiciel de recouvrement en 2025.

■ Dette :

Ces recettes comprennent notamment les dividendes issus des participations des intercommunales de distribution d'électricité et de gaz à la suite des effets de la libéralisation et de la restructuration du secteur de l'énergie, ainsi que les produits financiers récurrents des communes tels que les intérêts sur les comptes de placements, de trésorerie. Y figurent également les remboursements de charges d'emprunts contractés initialement par la commune au bénéfice de tiers.



RAPPORT sur
l'administration
des **affaires**
communales
2025
Finances

Intérêts créditeurs	67,32	824,31	19.450,78	53.358,44
Dividendes Holding Communal (Dexia)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dividendes Intercommunale Énergétique	107.710,02	107.710,13	107.710,27	107.710,54
Dividendes eau	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres dividendes	0,00	0,00	780,00	858,00
Bénéfice des Régies communales	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres recettes de dettes (divers)	1.752,84	4.565,76	691,60	14.420,00
Total des recettes de dette	109.530,18	113.100,20	128.632,65	176.346,98

Ces recettes proviennent majoritairement du dividende de l'intercommunale IDEFIN pour 107.710,54€.

Vous constaterez également que durant l'année, des placements ont été effectués et ont générés pas moins de 53.000€. Evidemment, cela n'est possible que si la trésorerie est bien maîtrisée.

Nettoyage des recettes communales

Le montant des irrécouvrables et non-valeurs pour 2024 s'élève à 163.618,65€ dont 128.463,32€ pour les redevances.

Depuis 2023, un nettoyage comptable intense est mené annuellement par le service des Finances, portant sur les taxes et redevances prescrites.

L'objectif est de toiletter la comptabilité et de supprimer les créances douteuses afin de garantir une situation comptable saine.

Il est important de préciser qu'un important dossier de redevance a été acté en 2024, pour un montant supérieur à 80.000,00€, expliquant en grande partie ce montant.

Caisse et encaisse communale

Pour rappel, selon l'article 124-42 du CDLD, le Collège communal vérifie l'encaisse au moins une fois par trimestre. Cette vérification doit être actée dans une situation de caisse. Les procès-verbaux de ces encaisses constituent une des pièces obligatoires pour les comptes communaux et font également l'objet d'une ratification au conseil communal.

L'encaisse est notamment composée des éléments suivants :

- La caisse communale (physique) centralisée au service des finances ;
- Les comptes ouverts au nom de l'AC (trésoreries, épargnes, subsides, charnières) ;
- Les différents emprunts consolidés ;
- Etc...

Un tableau de suivi de la caisse communale est mis en place depuis 2022 et est suivi par l'une de nos collaboratrices.

La caisse communale est vérifiée de manière hebdomadaire et les extraits de comptes sont encodés régulièrement.



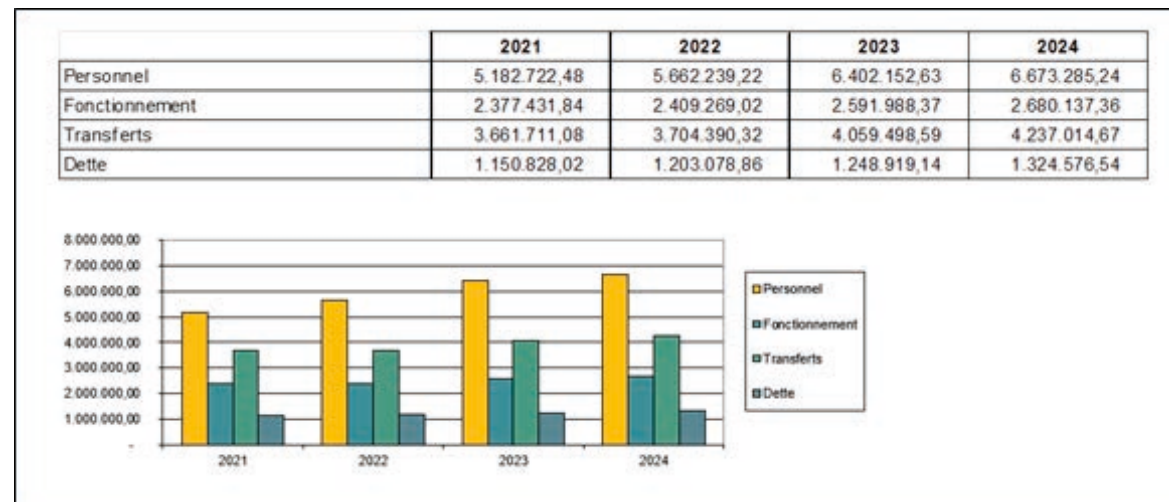
RAPPORT sur
des l'administration
des affaires
communales
2025
Finances

Un contrôle mensuel de l'encaisse est également réalisé par deux agents et la Directrice financière via un contrôle des mouvements d'argent et le contrôle du tableur mis en place.

L'encaisse communale, quant à elle, est vérifiée trimestriellement par l'échevin des finances.



L'évolution des dépenses à l'exercice propre 2021 – 2024 :



Les dépenses 2024 à l'exercice propre s'élevant à 14.915.013,81€ sont ventilées de la manière suivante :

- Personnel : 6.673.285,24€ soit 44,74% des dépenses ;
- Transferts : 4.237.014,67€ soit 28,41% des dépenses ;
- Fonctionnement : 2.680.137,36€ soit 17,97% des dépenses ;
- Dette : 1.324.576,54€ soit 8,88% des dépenses.

RAPPORT sur
l'administration
des **affaires**
communales
2025
Finances

Personnel :

Elles regroupent les traitements du personnel communal et des mandataires, les jetons de présence des conseillers communaux, ainsi que d'éventuelles primes d'assurance hospitalisation.



Traitement personnel non subsidié	1.580.971,64	1.811.768,13	2.186.025,55	2.349.033,13
Traitements personnel Subsidé	2.477.228,89	2.525.776,88	2.768.208,40	3.246.226,96
Traitements personnel enseignement (payé par commune)	366.950,88	427.268,75	466.219,58	80.485,89
Traitements personnel pompier	0,00	0,00	0,00	0,00
Traitements mandataires	274.920,02	297.085,18	314.692,51	328.406,71
Jetons de présence	26.861,40	27.556,47	37.051,35	28.262,16
Traitement enseignement subsidié à 100%	0,00	0,00	0,00	0,00
Assurance-loi	41.963,74	60.466,11	66.326,69	76.877,19
Autres	413.825,91	512.317,70	563.628,55	563.993,20
Total des dépenses de personnel	5.182.722,48	5.662.239,22	6.402.152,63	6.673.285,24

Ci-dessous, une évolution du personnel :

Exercice	Agents	ETP	Statutaires	Contractuels subventionnés	Contractuels non subventionnés
2015	92,75	75,57	22,50	54,25	16
2021	110,25	90,65	27,25	70,50	12,50
2022	113,75	91,59	30	69,25	14,50
2023	118,25	97,06	30	71	17,25
2024	118,50	97,51	28,25	74,75	15,50

L'augmentation des dépenses de personnel 2024 est notamment dû par :

- Une indexation de la charge salariale ;
- Une légère majoration des ETP.

Globalement, on constatera que cette charge salariale est assez stable par rapport à 2023.

Transferts :

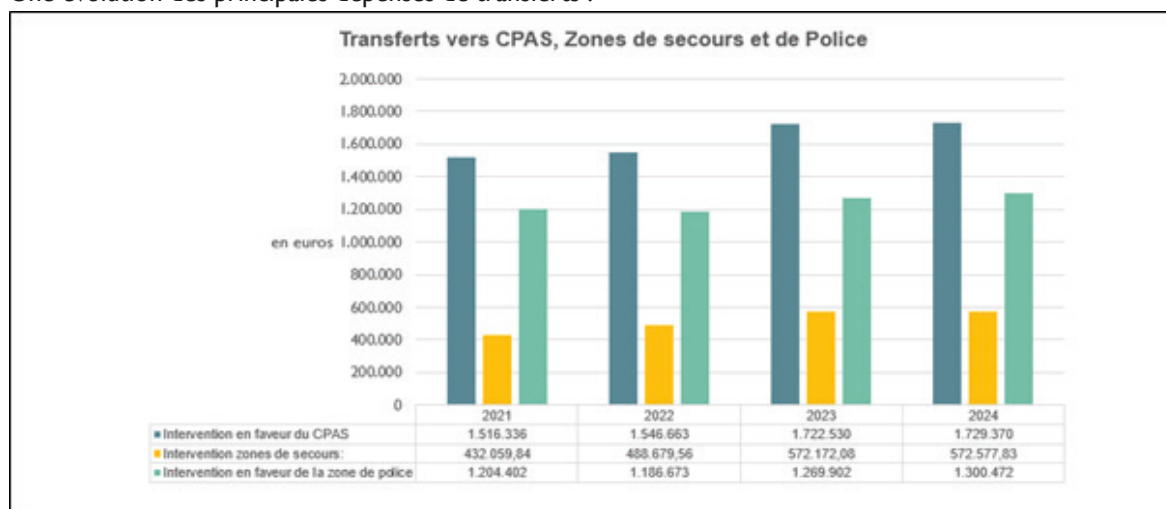
Il s'agit des dotations versées par la commune à d'autres organismes publics, tels que le Centre public d'Action

sociale (CPAS), la zone de secours, la zone de police, ou encore les fabriques d'églises.

Intervention au CPAS	1.516.336,29	1.546.663,02	1.722.529,54	1.729.369,73
Intervention Zone de police	1.204.402,11	1.186.672,80	1.269.901,59	1.300.472,25
Intervention zone de secours	432.059,84	488.679,56	572.172,08	572.577,83
Intervention Hôpital	15.630,57	29.509,00	15.041,66	88.163,06
Intervention traitement des déchets	0,00	0,00	0,00	0,00
Intervention fabriques d'église & laïcité	125.526,96	101.120,44	153.650,16	163.143,19
Autres cotisations intercommunales	78.077,61	88.926,25	96.300,99	112.343,99
Autres cotisations				
Subventions associations (Voir liste)	273.594,36	243.845,39	215.188,80	236.239,67
Autres	16.083,34	18.973,86	14.713,77	34.704,95
Total des dépenses de transferts	3.661.711,08	3.704.390,32	4.059.498,59	4.237.014,67

Un tableau de suivi de l'entière des dépenses de transferts (45 subventions et cotisations) a été élaboré en 2024 par le service des finances, afin de verser les dotations communales à la juste date.

Une évolution des principales dépenses de transferts :



RAPPORT sur
l'administration
des **affaires**
communales
2025
Finances

Les augmentations s'expliquent par les indexations habituelles.

Fonctionnement :

Ces dépenses concernent les charges liées au bon fonctionnement quotidien de la commune (formation, informatique, correspondance, etc..).



Frais administratifs IPP	33.750,62	33.764,56	49.632,97	41.003,83
Déchets	723.469,71	722.678,02	740.821,22	749.963,72
Téléphonie	70.080,79	59.843,37	74.794,52	55.557,49
Correspondance	60.629,13	57.654,77	61.171,79	59.123,91
Carburant	40.094,80	57.321,76	65.561,73	67.510,46
Consommation d'eau	15.737,18	16.250,32	19.819,34	17.423,50
Chauffage, électricité	177.364,31	243.521,73	226.038,99	203.210,27
Eclairage public	77.357,73	70.011,43	67.318,29	89.022,51
Assurances	57.773,80	57.915,56	80.764,96	95.235,82
Frais de la gestion informatique	160.729,47	184.645,93	187.999,96	238.864,70
Autres Frais de fonctionnement des bâtiments	176.569,10	166.680,01	223.372,58	226.921,85
Travaux et fourniture pour la voirie	115.090,44	107.251,67	90.381,88	100.433,54
Autres Frais techniques	245.262,50	248.708,15	273.987,56	329.665,23
Divers	423.522,26	383.021,74	430.322,58	406.200,53
Total des dépenses de fonctionnement	2.377.431,84	2.409.269,02	2.591.988,37	2.680.137,36

Globalement, les dépenses de fonctionnement sont assez stables et la légère augmentation peut être expliquée par l'inflation.

RAPPORT sur
l'administration
des **affaires**
communales
2025
Finances

Dettes : elles comprennent le remboursement du capital des emprunts et le paiement des intérêts afférents.

Intérêts débiteurs	4,77	24,85	6.419,08	6.814,40
Charges emprunts part-propre Investissements	1.054.654,15	1.104.999,21	1.147.318,93	1.226.178,53
Charges emprunts Assainissement				
Interventions communales au CRAC				
Charges emprunts tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges emprunts part Etat	7.747,80	7.577,42	7.202,56	7.063,04
Prise en charge du déficit des régions communales	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	88.421,30	90.477,38	87.978,57	84.520,57
Total des dépenses de dette	1 150 828,02	1 203 078,86	1 248 919,14	1 324 576,54

Le solde restant dû de la dette consolidée au 31/12/2024 s'élève à 16.100.000,00€.

Quelques données supplémentaires sur la dette actuelle :

- Un taux moyen de 3,15% ;
- Une durée moyenne de 21 ans ;
- Une dette intégralement remboursée d'ici 2055.

Attention qu'en décembre 2024, des emprunts pour 3.800.000€ ont été commandés. Ces derniers feront l'objet d'une consolidation dans le courant de l'année 2025.

Le département des finances voit régulièrement des représentants de Belfius dans une perspective de maîtrise de la dette et de bonne collaboration.



EXTRAORDINAIRE

L'évolution investissements à l'extraordinaire 2021 - 2024 :

D'abord, rappelons que l'extraordinaire consiste en la création de projets ayant pour objectif d'améliorer la vie et le cadre de vie du citoyen, ainsi que l'amélioration du fonctionnement de l'administration communale.

L'année 2024 est clairement une « année d'investissements ».

Les dépenses engagées sont mêmes supérieures à celles des trois dernières années cumulées. Comment est-ce possible et pourquoi ?

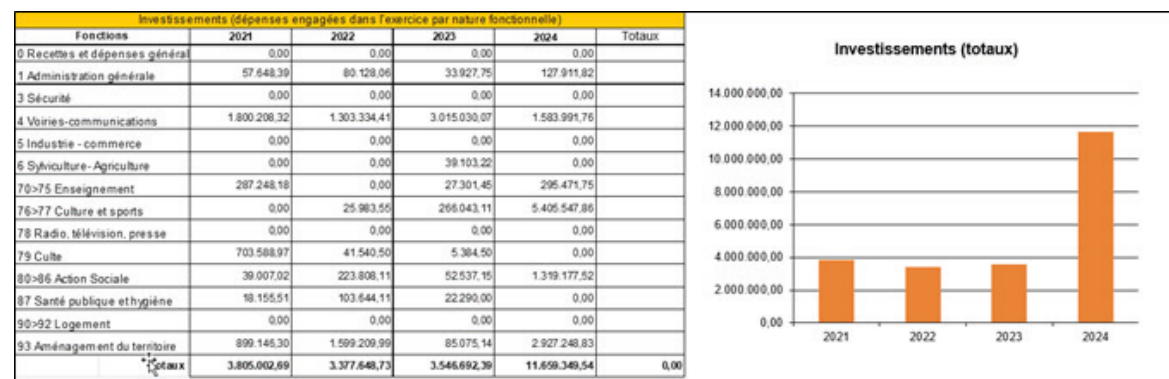
En tout, ce n'est pas moins de 28 nouveaux projets qui étaient prévus en 2024 dont une grande majorité qui se sont réalisés ou ont été attribués durant l'année, nous pouvons citer par exemple :

- L'installation de panneaux photovoltaïques à l'espace Winson ;
- L'achat de matériel informatique ;
- La création d'un égouttage Quartier Cheslon ;
- L'extension de la Crèche Chabo'T ;
- Des travaux d'asphaltage à la Rue de la Marlagne ;
- L'aménagement des deux places du Centre de Fosses (Chapitre & Marché) ;
- La rénovation énergétique du hall sportif de Sart-Saint-Laurent ;
- Etc...

Il y a également d'anciens projets qui se sont poursuivis, dont notamment :

- La rénovation énergétique de l'école primaire de Vitrival ;
- La réfection de la rue du Grand-Etang ;
- Etc...

Ci-dessous, un récapitulatif des investissements par fonctions (secteurs) :



RAPPORT sur
des l'administration
des affaires
communales

2025

Finances

Nous pouvons rapidement constater que la fonction « 76-77 » correspondant en réalité à la fonction « 764 – Sport » est en corrélation avec le dossier suivant : la rénovation énergétique du Hall Sportif de Sart-Saint-Laurent. L'attribution de ce dossier et les % prévus pour les imprévus s'élèvent approximativement à 5.400.000€ fin 2024.

Un autre exemple serait celui du secteur de « l'action sociale » est également en augmentation et correspond à l'attribution du dossier de l'extension de la crèche Chabo'T, reprise dans la fonction « 835 ».

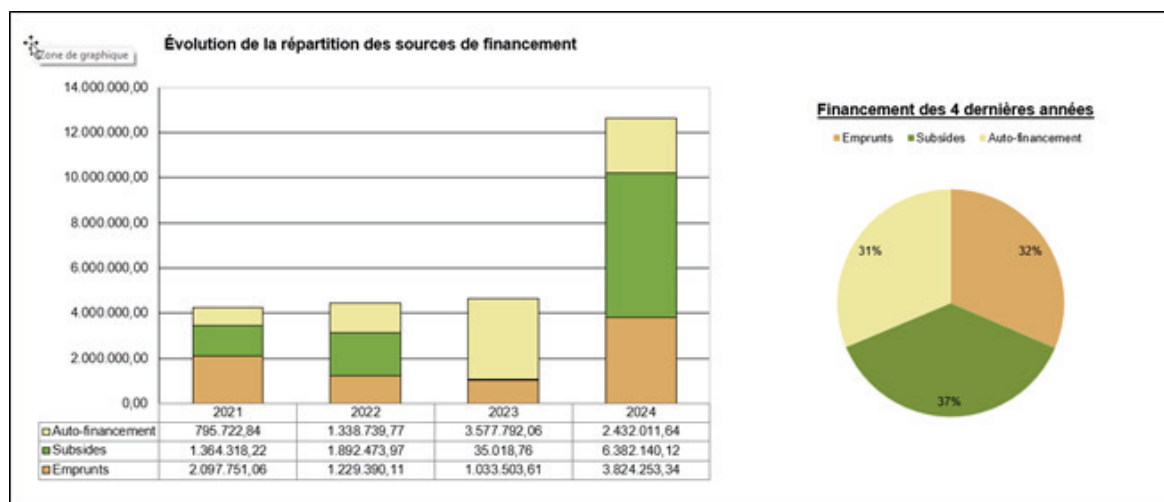
L'évolution des sources de financement 2021 - 2024:

Pour pouvoir investir dans un projet, il faut évidemment pouvoir le financer.

Les sources financements potentielles sont les suivantes :

- L'auto-financement « sur fonds propres » ;
- L'acquisition de subsides ;
- La consolidation d'emprunts.

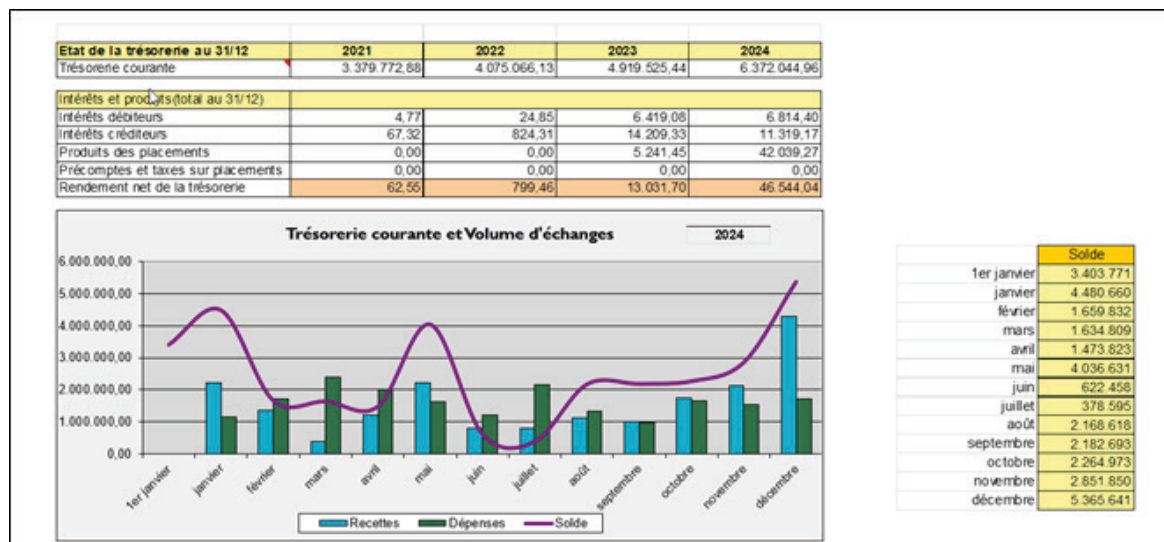
Ci-dessous, une répartition et une évolution des méthodes de financements de nos projets :



Vous constaterez que les méthodes de financements sont assez équilibrées sur les quatre dernières années.

En 2024, quelques subsides (6.382.140,12€) ont été sollicités et trouvés par les différents services afin de permettre de financer une grande partie des projets de la Ville (54,73%).

L'évolution de la trésorerie 2021 – 2024 :



Ces données permettent de se rendre compte d'une chose : la trésorerie est maîtrisée mais n'est pas infinie et oscille fortement d'un mois à l'autre.

L'investissement dans l'extraordinaire impacte évidemment la trésorerie au quotidien. Mais alors comment maîtriser cette trésorerie et s'assurer de ne pas finir dans « le rouge » ?

Pour visualiser au mieux ce qu'il se passe, le service des finances a réalisé un tableur Excel reprenant majoritairement les grosses rentrées courantes de notre Ville (fiscalité additionnelle, subsides à l'ordinaire, ...), ainsi que les grosses dépenses courantes (traitements, prélèvements d'emprunts, ...).

En outre, il est important également de prévoir un « bas-de-laine » pour les grosses dépenses qui peuvent tomber à n'importe quel moment tel qu'une (ou plusieurs) factures pour un gros dossier à l'extraordinaire.

Il est également à noter que sur les quatre dernières années, 2023 et 2024 démontrent bien ces quelques mots puisque des placements ont été réalisés et rapportent environ 60.000€ sur les deux années. Cela constitue de l'argent « facilement récupérable » quand nous avons une vision à long-terme des rentrées et sorties de notre AC.

Les avis de légalité

Pour rappel, l'article L1124-40 du CDLD charge le directeur financier de remettre, en toute indépendance, un avis de légalité écrit préalable et motivé sur toute décision du conseil communal ayant une incidence financière ou budgétaire supérieure à 30.000€ HTVA, dans les dix jours ouvrables de la réception du dossier contenant la demande et les annexes explicatives éventuelles.

Ce délai est ramené à cinq jours en cas d'urgence dûment motivée.

RAPPORT sur
des l'administration
des affaires
communales

2025

Finances

En 2024, la directrice financière a rendu :

- 47 avis de légalité pour le collège communal ;
- 44 avis de légalité pour le conseil communal.



RAPPORT sur
l'administration
des **affaires**
communales
2025
Finances

Gardiens de la paix



Missions

- Conflits de voisinage : 44 traités
- Contrôles des zones de stationnement à durée limitée (Zones Bleues) : 153 PV dressés pour un montant total de 3 978 €
- Repérage de dépôts clandestins : 237 dépôts renseignés/constatés
- Proximité des citoyens, sensibilisation, prévention : 453 interventions
- Sensibilisation aux stationnements gênants : 340 interpellations/avis de stationnement
- Procès-Verbaux relatifs aux Sanctions Administratives Communales en matière de stationnement : 138 PV dressés pour un montant total de 10 266 €
- Relevé d'éventuelles déficiences de l'état de la voirie/relevé de signalisations défectueuses : 22 déficiences de voirie/anomalies renseignées
- Arrêtés de police : 348 arrêtés de police délivrés
- Ordonnances de police : 46 ordonnances de police délivrées
- Plaintes et déclarations : 5 dépôts de plaintes
- États des lieux : 4 états des lieux de bâtiments communaux effectués
- Formations : 4 formations effectuées
- Présence lors d'événements : 1 festivité (Laetare)
- Missions pour le Service Taxes : Contrôles des immeubles inoccupés, Recensement des enseignes publicitaires, Contrôles pour les taxes sur les piscines privées
- Vérification des rues ICAR (Inventaire Centralisé des Adresses et des Rues)
- Campagne Clic-4-Wapp – Mesurage de propreté au sein de la commune
- Autres missions pour divers services : prises de photographies, distributions de documents (toutes-boîtes, documents divers, courriers postaux, flyers), mesurages et balisages de voirie

MONTANT RÉCOLTÉ POUR LE SERVICE : 14 244 €

Agents traitants :

2 agents

RAPPORT sur l'administration des affaires communales 2025

Gardiens de la paix

Missions

- Etat des lieux de voirie en fonction des implantations et à la suite de travaux d'impétrants.
- Enquêtes de salubrité.
- Relevés pour des projets communaux.
- Travaux de levés du patrimoine communal.
- Cadastre des voiries. - ICAR

Activités

1. Enquêtes de salubrité : au vu de l'évolution des dossiers et du travail de la cellule logement, les dossiers se stabilisent et les visites se font en moyenne une fois par mois.
2. Etat des lieux de voiries : cet état des lieux avant travaux est bien souvent réalisé à la suite d'une demande faite par le Service Urbanisme (ouverture voirie).
3. Mesurages : mesurages pour divers projets, notamment pour la revitalisation urbaine : place des Tanneries – Parking de la Place de Bambois.

Plans pour les projets de rénovation de voiries et profils.

4. Divers : support à la cellule environnement pour la détermination de la limite du domaine privé et du domaine public, impression des plans et déplacement sur place.

Il y a aussi des réunions avec la responsable du service logement pour assurer l'état d'avancement des dossiers, réunions qui n'ont pu se faire suite aux confinements mais un échange téléphonique est fait régulièrement.

Vérifications des chemins et sentiers pour le Service Environnement et Gardiens de la Paix.

Contact avec le Service Technique Provincial pour divers dossiers et demandes, notamment des suppressions de sentier.

Vérification des limites entre domaine privé et public.

Mise à jour du cadastre communal privé en collaboration avec le service urbanisme.

Agent traitant :

l agent

RAPPORT sur
l'administration
des **affaires**
communales
2025
Géomètre

Gestion des archives

La gestion des archives doit être effectuée en collaboration avec les différents services.

L'aide des archivistes du Royaume peut être sollicitée en fonction des besoins. Il n'est pas nécessaire qu'une convention soit établie avant de solliciter cette aide.

Le tableau de tri 2019 (mise à jour décembre 2020 et toujours d'actualité) des Archives du Royaume sous format PDF est consultable dans les dossiers communs du serveur de la Commune.

Une note de service a été transmise le 19 septembre 2022 afin d'expliquer à tout le personnel comment classer et archiver.

Collaboration avec les Archives du Royaume – Convention de partenariat

La collaboration avec les Archives du Royaume est sollicitée via le Responsable du Projet « Archives locales de Wallonie » et en fonction de la nécessité. Une convention est conclue dès sollicitation d'une intervention avec établissement d'un bon de commande après validation du Collège communal.

Transfert des archives « mortes » aux Archives du Royaume

Il s'agit du transfert de document à valeur historique et l'élimination des documents après la fin de la durée de conservation.

- D'octobre 2024 à septembre 2025, aucun transfert n'a été effectué.

Destruction des documents

La consultation du tableau de tri des Archives du Royaume permet de connaître le mode et la durée de conservation des différents documents.

La destruction des documents ne peut être réalisée qu'après passage de la liste complète des dossiers au Collège communal et après accord des Archives du Royaume.

La destruction peut se faire soit par une société spécialisée en la matière soit via les Archives du Royaume en même temps que le transfert des archives « mortes ».

- Le Collège communal en sa séance du 07 novembre 2024 a marqué son accord sur :
 - la destruction des documents comptables (plans de paiement, de médiation et de déclarations de créance antérieurs au 01/01/2019 et soldés) ;
 - la destruction des documents relatifs aux opérations électorales jusqu'au 09/06/2024 et non soumis à conservation.
- Le formulaire d'autorisation d'élimination d'archives nous a été retourné dûment signé par le Chef de service des Archives de l'Etat de Namur en date du 20/01/2025.
- En date du 20 novembre 2024, un bon de commande a été établi afin de procéder à la destruction des documents électoraux d'octobre 2024.



Agent traitant :

I ETP

RAPPORT sur
des l'administration
des affaires
communales
2025

Gestion des archives

Les attestations de destruction des documents électoraux de juin et d'octobre 2024 nous ont bien été délivrées par la société collaborant avec les Archives du Royaume.



Registre de consultations

2 registres de consultations ont été créés à savoir : Espace Winson et Service Travaux.

Ces registres sont complétés dès demande de consultation et reprennent les informations suivantes :

- Date de la demande
- Service
- Nom de l'agent
- Type de document
- Date de transmission ou de consultation des documents
- S'il y a transfert des documents
- Date du retour des documents
- Remarques éventuelles (par exemple le retour partiel des documents)

Inventaire

Au niveau de l'inventaire, certains services ont déjà des relevés reprenant leurs boîtes suivant une numérotation propre à eux.

Chaque service doit s'assurer d'avoir la capacité de fournir les informations précises en vue d'une recherche de documents par les archivistes de la Ville.

Communication vers le Service Archives

Une adresse propre au Service Archives a été créée et est partagée entre les 2 agents responsable.

Le but étant de pouvoir garder un historique au sein du service (notes de service, traitements, ...).

RAPPORT sur
l'administration
des **affaires**
communales

2025

Gestion des archives

Gestion des déchets



Parc à conteneurs

Le parc à conteneurs est ouvert du mardi au samedi.

Fermeture : dimanche, lundi et jours fériés. Téléphone : 071/71.30.56

Responsables : deux personnes sont employées directement par le Bureau économique de la province.

Statistiques BEP

Collectes en porte à porte

Nombre d'habitants : 10 418 en 2024 - 10 436 en 2025.

	Papiers-cartons porte à porte		PMC porte à porte		Verre (bulles)	
	2024	2025	2024	2025	2024	2025
	Kg	Kg	Kg	Kg	Kg	Kg
Janvier	65 890	26 800	26 960	26 840	41 727	42 093
Février	24 330	20 360	26 180	25 960	24 710	42 732
Mars	35 520	30 540	25 540	26 620	29 497	26 805
Avril	21 960	31 320	38 060	26 550	36 382	27 123
Mai	29 360	24 840	27 470	36 450	17 990	33 500
Juin	30 820	33 100	23 960	24 485	37 741	28 239
Juillet	20 790	26 440	27 400	26 640	32 974	29 633
Aout	26 840	26 630	25 750	24 900	38 395	27 687
Septembre	32 260	26 180	24 476	38 280	24 409	26 570
Octobre	21 600		37 100		35 319	
Novembre	33 300		23 000		28 803	
Décembre	68 060		24 100		24 880	
TOTAL	410 730	246 210	329 996	256 725	372 827	284 382
Moyenne par mois	34 228	27 357	27 500	28 525	31 069	31 598
Extrapolation kg par an	410 730	328 280	329 996	342 300	372 827	379 176
Extrapolation kg par an par habitant	39,43	31,46	31,68	32,80	35,79	36,33

RAPPORT sur
l'administration
des **affaires**
communales
2025

Gestion des déchets

Habitat permanent



Le plan HP vise à permettre aux habitants permanents des équipements touristiques qui le souhaitent de se reloger dans un logement salubre. Un autre objectif est d'améliorer les conditions de vie dans les domaines.

Statistiques

Un équipement touristique est concerné par le plan Habitat Permanent :

Le « Val Tréko » à 5070 Vittrival

On y comptait :

Au 01/01/25 : 65 ménages, pour un total de 95 résidents permanents (97 RP au 1/01/2024).

Au 30/09/25 : 63 ménages, pour un total de 94 résidents permanents.

Travail réalisé par l'antenne sociale

- Travail de terrain avec les habitants et les propriétaires du Val Tréko ;
- Accompagnement des résidents dans des démarches administratives et soutien individuel ;
- Visites à domicile ;
- Collaboration avec le plan de cohésion sociale (PCS) dans l'organisation de visites à domicile pour les personnes âgées isolées afin de lutter contre l'isolement.
- Suivi des dossiers, des procédures de démolition de caravanes ;
- Accompagnement pré et post-relogement.



Agents traitants :

1 cheffe de projet
1 antenne sociale
(1 ETP)

RAPPORT sur
l'administration
des **affaires**
communales
2025

Habitat permanent

Handicontact

Mission

Ce service permet aux citoyens présentant un handicap et/ou à leurs proches de bénéficier d'un relais vers les services spécialisés, d'une aide dans leurs démarches administratives et d'une information ciblée.

Mise en place d'une permanence du SPF Sécurité Sociale les 3èmes mardis du mois au sein des locaux de l'administration communale à partir du mois de mai 2024.

Lors de la séance du collège du 19 septembre 2024, le collège décide d'apporter son soutien

à l'action Festi'Handisport en invitant la ligue Handisport Francophone à la prochaine édition du Salon de la Santé qui aura lieu en septembre 2025 afin de sensibiliser le public présent et de promouvoir les activités handisports.

Participation d'ALTEO au Salon de la Santé qui s'est tenu le 26 et 27 septembre 2025 (voir avec Thomas ce qui a été mis en place) :ALTEO

Charte communale de l'Intégration de la Personne Handicapée

Consultable sur le site Internet de la Ville



Mise en place du Conseil consultatif communal de la personne porteuse de handicap (CCCPH)

Objectif : mettre en place un CCCPH rassemblant des citoyens touchés par une problématique liée au handicap ainsi que les institutions locales.

Travail réalisé : le CCCPH a été mis en place via un appel public à candidatures, l'approbation par le Conseil communal d'un règlement d'ordre intérieur, et la tenue d'une première réunion en date du 30 septembre 2025. Il compte actuellement 13 membres, dont 10 avec voix délibérative.

Le CCCPH est en collaboration avec le Service Cohésion sociale.



Agent traitant :

1 agent (1/2 ETP)

RAPPORT sur
des l'administration
affaires
communales
2025

Handicontact



Missions

Le service gère l'acquisition, la configuration, l'installation et la maintenance du parc informatique de la Ville, de l'EPN et des Ecoles communales ainsi que la centrale téléphonique de l'Espace Winson, depuis mai 2025 il gère également le CPAS par Synergie ;

Il gère également :

- La téléphonie de la Ville (abonnement Gsm et lignes fixe) ;
- Les copieurs sur l'ensemble des sites (Ville, CPAS, Ecoles communales)
- Les accès internet et la messagerie;
- Le renouvellement, le déploiement et les mises à jour des licences antivirus ;
- Le matériel mis à disposition des agents pour le télétravail ;
- Il tient à jour le cadastre informatique ;
- Il rédige les appels d'offres, délibérations et suivi des dossiers pour le matériel informatique et les logiciels avec la collaboration du Service Marchés Publics pour les marchés importants ;
- Il est le relais entre les utilisateurs et les éditeurs de logiciel ;
- Il est garant de la sécurité de l'information et des backups ;
- Il est gestionnaire des accès d'un point de vue protection de la vie privée ;
- Il s'occupe de la sensibilisation à la cybersécurité et aux bonnes pratiques informatiques ;
- Il s'occupe de l'Espace Publique Numérique (EPN) (utilisation du matériel, supports, ...) ;

Outre ses missions générales, de nombreuses interventions ponctuelles sont réalisées dans les différents services, concernant entre autres :

- Installation des accès au(x) serveur(s) ;
- Problèmes de réseau (accès à Internet et accès au réseau) ;
- Problèmes propres à certaines applications Vweb (services population, passeports, ressources humaines, urbanisme, comptabilité et taxes) ;
- Les relations avec les fournisseurs (Proximus, Be IP, CIVADIS,...) : centraux téléphoniques, postes, connexions internet, firewall, ... ;
- Droits d'accès à certains services fédéraux : registre national... ;
- Installation des imprimantes/copieurs et les problèmes liés à ceux-ci (messages d'erreur, bourrage, ...) ;
- Problèmes divers liés : aux transferts de fichiers dans les mails, aux logiciels de visioconférence, au matériel de télétravail, ... ;
- Compatibilité de certains fichiers, transformations de fichiers en PDF ou JPG pour mise en ligne, compression de fichiers volumineux ;
- Ecolage, formation, création de tutoriels et conseils divers ;
- Gestion de stocks, commandes et réception de petit matériel : switches, souris, claviers, câbles, connecteurs, toners copieurs, ... ;
- Projections dans les salles de réunions (installation et assistance) ;
- Mises en place de répondeurs et redirections mails si nécessaire ;

Agents traitants :

*1 agent
1 convention avec
un prestataire externe
(1 jour/semaine)*

RAPPORT sur des l'administration des affaires communales 2025

Informatique

- Création et support des adresses mail de l'Administration et de l'Environnement Numérique de Travail scolaire (ENT) ;

Le parc informatique représente :

- 3 serveurs physiques et 20 serveurs virtuels ainsi que le contrôle de leurs backups ;
- 3 pointeuses, 40 PC et 50 laptops, 4 tablettes, 60 GSM, leurs configurations, leurs backups et leurs droits d'accès ;
- 8 points d'accès wifi (4 Winson, 3 maison rurale, 1 Travaux) ainsi qu'un Wifi unique au sein des établissements scolaires permettant de gérer les 17 points d'accès à distance ;
- 11 Tablettes et 9 PC dédié à l'EPN ;
- 14 copieurs, 17 mini copieurs et 1 tireuse de plan (Ville – CPAS et les écoles communales) ;
- La téléphonie pour les différents sites (10) et les abonnements GSM (66) ;
- 120 licences antivirus;
- Les connexions internet :
- Réseau Explore pour les services de l'Administration communale (2 bâtiments reliés par fibre optique entre eux : Espace Winson, Travaux) ;
- Connexion dédiée au CPAS pour la recharge de compteurs à budget (ORES) ;
- Une ligne spécifique pour le wifi public de la Maison rurale ;
- Abonnements classiques pour d'autres services (écoles, Castel solidaire, ...).

Nouvelles acquisitions - Réalisations

- T4/2024 :
 - ✓ Intégration du Service Travaux dans la centrale téléphonique de l'Espace Winson et suppression de l'ancienne centrale téléphonique ;
 - ✓ Achat des composants pour le renouvellement du PC IT dédié à l'infographie, à la gestion du site internet de la Ville et à la communication : 1.216,80€ (TVAC) ;
 - ✓ Installation, configuration et paramétrages des nouveaux PC et pack biométrique au Service Population ;
- T1 2025 :
 - ✓ Remplacement de 2 PCs (matériel obsolète pour le passage à Windows 11) ;
 - ✓ Formation et information du service informatique sur NIS2 et la Cybersécurité ;
 - ✓ Acquisition d'un logiciel permettant de scanner les vulnérabilités, d'évaluer l'état de sécurité des logiciels exécutés sur les machines du parc informatique et d'automatiser les corrections (0-day...) pour 110 machines sur 3 ans : 4840,00€ (TVAC) ;
- T2 2025 :
 - ✓ Marché public pour le remplacement des copieurs dans les écoles communale 5 copieurs pour une durée de marché de 5 ans (RICOH) : 29.855,30€ (TVAC) ;
 - ✓ Marché public pour l'acquisition de 4 Laptops (OPEN-IT) : 4.436,85€ (TVAC);
 - ✓ Renouvellement de la plateforme sécurisée pour le partage de fichiers sensibles et/ou volumineux



RAPPORT sur des l'administration des **affaires** **communales** **2025** **Informatique**

(J-doc) : 618,00€ (TVAC) ;

- ✓ Acquisition de l'application « iValve » programme de traçabilité et d'intégrité des publications (règlements, ordonnances,...) imposé par le Décret du Parlement wallon (05/09/2024) : 1.149,50€ (TVAC) ;
- ✓ Intégration partielle des adresses mails du CPAS dans le tenant de la Ville (xx.cpas@fosses-la-ville.be) et adaptation des licences M365 (1er étape) ;
- ✓ Montage et remplacement du PC IT dédié à l'infographie, à la gestion du site internet de la Ville et à la communication ;
- ✓ Remplacement de 2 PCs (matériel obsolète pour le passage à Windows 11) ;
- ✓ Elaboration du projet de remplacement de l'infrastructure serveur dans l'optique de Synergie Ville-CPAS, incidences, coût et process envisagés, Marché Public prévu pour T4 2025 ;

■ T3 2025 :

- ✓ Installation et configuration des nouveaux copieurs dans les écoles communales et reprise des anciennes machines par la société ;
- ✓ Remplacement de 3 PCs (matériel obsolète pour le passage à Windows 11) ;
- ✓ Mise à jour complète de la liste des agents ayant accès au RN et suppression des profils inactifs dans les bases de données du RRN ;
- ✓ Remplacement de la climatisation du local technique à l'Espace Winson : 1.869,92€ (TVAC) ;
- ✓ Marché public pour l'installation d'un réseau Wifi dans les bâtiments de l'Espace Winson et du Service Travaux (19 point d'accès + infrastructure permettant un seul réseau Wifi pour l'ensemble des bâtiments ainsi que sa gestion à distance : (18.150,00€ TVAC) ;
- ✓ Nettoyage et recâblage partiel de l'armoire réseau du CPAS par le service informatique ;
- ✓ Migration complète du CPAS vers le tenant M365 de la Ville (désinstallation d'office 2019, installation O365) et adaptation des licences ;
- ✓ Mise en place d'un Wifi temporaire à la Maison rurale et mise à disposition de matériel dans le cadre du Salon de la Santé ;
- ✓ Ainsi que plusieurs réaménagement de services au sein de l'administration et du CPAS tout au long de cette période.

Inventaire informatique

Voir annexes



RAPPORT sur
des l'administration
des affaires
communales
2025
Informatique

Missions

La coordination du service jeunesse a pour mission d'assurer le lien entre l'Administration et la plateforme jeunesse, et la jeunesse en général. Elle a également pour mission le soutien à la création d'infrastructures pour les jeunes et l'analyse de faisabilité de développement de partenariats internationaux à destination de ces mêmes jeunes.

- L'agent peut aider le citoyen dans les démarches de demandes de subsides ou de publicités d'activités au sein de la commune ;
- Il est le lien entre la plateforme jeunesse et le Collège communal ;
- Il assure la coordination de l'action « Eté solidaire, je suis partenaire » ;
- ...

Eté solidaire

Cette année, 12 jeunes, âgés entre 15 et 21 ans, ont été engagés pour vivre une première expérience professionnelle. Cette action est soutenue financièrement par la Région wallonne.

Partenaires :

Projet mené en collaboration avec la plateforme jeunesse, dont les partenaires sont les suivants :

- Le service de cohésion sociale de l'Administration communale ;
- Le service espaces verts et propreté publique de l'Administration communale ;
- Le Centre culturel fossois ;
- Le CPAS de Fosses-la-Ville ;
- L'AMO Basse Sambre.

Actions des jeunes :

- Réalisation d'une fresque sur le mur des garages jouxtant le parking des Tanneries ;
- Ramassage de déchets dans différents lieux de l'entité ;
- Nettoyage du Ry de Fosses-la-Ville en collaboration avec ASBL contrat rivière Sambre ;
- Travaux de nettoyage, débroussaillage, entretien des voiries et espaces verts dans l'entité ;
- Mise en couleur et fabrication de mobilier pour l'Espace Jeunes ;
- Fabrication de mobilier urbain pour le Festival Eklektik ;
- Travail de communication et réalisation d'une capsule vidéo ;
- Organisation de la fête de clôture avec la présentation des projets réalisés ;
- Coaching emploi en individuel lors duquel sont abordés la création d'un CV et la rédaction d'une lettre de motivation.



Agent traitant :

115 ETP

RAPPORT sur
des l'administration
affaires
communales
2025
Jeunesse

Jumelage avec Orbey

Fosses-la-Ville et Orbey (Alsace, France) sont cités jumelées depuis 1973.

Les comités de Fosses-la-Ville et d'Orbey sont actifs et organisent des manifestations dans leur cité respective de même que des échanges.

Composition du comité

- M. Yves FRANCOIS : Président
- M. Jean-François FAVRESSE : Vice-Président et Echevin du Jumelage
- Mme Catherine LASSEAUX : Secrétaire
- M. Didier DE CUYPER : Trésorier
- Mme Isabelle GILLOT : Trésorière adjointe
- Mme Charlotte NIHOUL : Membre
- M. Julien PASTURE : Membre
- M. Pascal VANDOREN : Membre
- Mme Anne CUVELIER : Membre
- Mme Myriam VERHAEGEN : Membre
- Mme Josée LECHIEN : Membre
- Mme Anny BATARDY : Membre
- M. Clément TAHIR : Membre



Agent traitant :

1 agent (115 ETP)

RAPPORT sur
l'administration
des **affaires**
communales
2025

Jumelage avec Orbey

Logement



Missions

Le Service Logement s'occupe principalement des enquêtes de salubrité et de surpeuplement, ainsi que du traitement des permis de location. Il apporte également une aide administrative aux inscriptions dans les sociétés de logements sociaux et agences immobilières sociales pour les citoyens qui en font la demande.

Statistiques

Permis de location

Une demande de permis de location a été adressée au service pendant la période concernée. Cependant, le Collège communal n'a pas donné son accord car le bien ne répondait pas aux normes en matière de sécurité incendie.

Enquêtes de salubrité

- 13 visites de logements ont été effectuées
- 1 attestation de surpeuplement a été délivrées
- 11 dossiers sont en cours
- 29 dossiers ont été clôturés

Inscriptions dans les sociétés de logements sociaux et agences immobilières sociales

Entre le 1er octobre 2024 et le 30 septembre 2025, 76 formulaires d'inscription en tant que candidat locataire ont été introduits auprès des sociétés de logements sociaux et des Agences Immobilières Sociales.

Inventaire des logements publics

Logements sociaux

Propriétaire : FLW – gérés par l'AIS

10 logements :

- Ruelle du château, 5 - 5070 FLV
- Ruelle du château, 3/b - 5070 FLV
- Rue Victor Roisin, 12 - 5070 FLV
- Rue Victor Roisin, 14 - 5070 FLV
- Rue Victor Roisin, 16 - 5070 FLV
- Ruelle des Brasseurs, 1 - 5070 FLV
- Ruelle des Brasseurs, 2/1 - 5070 FLV
- Ruelle des Brasseurs, 2/2 - 5070 FLV
- Ruelle des Brasseurs, 2/3 - 5070 FLV
- Ruelle des Brasseurs, 2/4 - 5070 FLV

Agent traitant :

1/2 ETP

RAPPORT sur
des l'administration
des **affaires**
communales
2025

Logement

Propriétaires privés – gérés par l'AIS

44 logements

- Avenue Albert 1er, 11/0A – 5070 FLV
- Avenue Albert 1er, 11/0B – 5070 FLV
- Avenue Albert 1er, 11/0C – 5070 FLV
- Avenue Albert 1er, 11/0D – 5070 FLV
- Avenue Albert 1er, 11/0E – 5070 FLV
- Avenue Albert 1er, 11/1A – 5070 FLV
- Avenue Albert 1er, 11/1B – 5070 FLV
- Avenue Albert 1er, 11/2A – 5070 FLV
- Avenue Albert 1er, 11/2B – 5070 FLV
- Avenue Albert 1er, 11/2C – 5070 FLV
- Avenue Albert 1er, 38/0 - 5070 FLV
- Avenue Albert 1er, 38/1 - 5070 FLV
- Place du Chapitre, 9 – 5070 FLV
- Place du Chapitre, 9/1 – 5070 FLV
- Place du Chapitre, 9B – 5070 FLV
- Place du Chapitre, 12/A - 5070 FLV
- Place du Marché, 5/1 – 5070 FLV
- Place du Marché, 5/2 – 5070 FLV
- Place du Marché, 5/3 – 5070 FLV
- Route de Saint-Gérard, 46 – 5070 FLV
- Rue d'Orbey, 36 - 5070 FLV
- Rue d'Orbey, 36/A - 5070 FLV
- Rue de Cocriamont, 76 - 5070 Le Roux
- Rue de la Plage, 4 – 5070 FLV
- Rue Delmotte-Lemaître, 15 - 5070 FLV
- Rue Delmotte-Lemaître, 15/A - 5070 FLV
- Rue Delmotte-Lemaître, 15/B - 5070 FLV
- Rue Delmotte-Lemaître, 15/C - 5070 FLV
- Rue Delmotte-Lemaître, 15/D - 5070 FLV
- Rue Delmotte-Lemaître, 15/E - 5070 FLV
- Rue de Vitriaval, 22/1 – 5070 FLV
- Rue de Vitriaval, 22/2 – 5070 FLV
- Rue de Vitriaval, 24 - 5070 FLV
- Rue du Chapitre, 3/A – 5070 FLV
- Rue du Chapitre, 3/B – 5070 FLV
- Rue du Chapitre, 3/C – 5070 FLV
- Rue du Chapitre, 3/D – 5070 FLV
- Rue du Chapitre, 3/E – 5070 FLV
- Rue Saint-Roch, 43 – 5070 FLV
- Rue Sous-la-Ville, 11 – 5070 Le Roux
- Rue Thée Dinant, 3 - 5070 FLV



RAPPORT sur
l'administration
des **affaires**
communales
2025
Logement

- Ruelle des Egalots, 3/0 – 5070 FLV
- Ruelle des Egalots, 3/1 – 5070 FLV
- Ruelle des Remparts, 9 – 5070 FLV

Propriétaires privés – gérés par l'AIS avec convention d'occupation en faveur de la COMMUNE et du CPAS

I logement :

- Castel Solidaire : Rue du Chapitre, 10 – 5070 FLV

Propriétaires privés – gérés par l'AIS avec mise en gestion au CPAS

I logement :

- Chaussée de Charleroi, 88A – 5070 Sart-Saint-Laurent

Propriétaire : CPAS – géré par l'AIS

I logement

- Rue Saint-Pierre, 8 – 5070 Vitrival

Propriétaire et gestionnaire des logements : SCRL FOYER NAMUROI

4 logements

- Rue Al Val 2 - 5070 FLV
- Rue Al Val 4/1 - 5070 FLV
- Rue Al Val 4/2 - 5070 FLV
- Rue Thée Dinant 7 - 5070 FLV

Propriétaire et gestionnaire des logements : CPAS

3 logements

- Chaussée de Charleroi, 130 - 5070 Vitrival
- Chaussée de Charleroi, 130/I - 5070 Vitrival
- Chaussée de Charleroi, 130/A - 5070 Vitrival
- Rue des Remparts, 3 – 5070 FLV
- Rue des Remparts, 3/1 – 5070 FLV

Propriétaire : CPAS – géré par SCRL FOYER NAMUROI

I logement

- Place de la Gare 7b - 5070 FLV

Propriétaire du logement : COMMUNE – géré par le CPAS

I logement

- Rue du Cimetière, 11 - 5070 FLV



RAPPORT sur
l'administration
des **affaires**
communales
2025
Logement

Propriétaire privé – géré par le CPAS

1 logement

- Rue du Marché, 2 – 5070 FLV

Logement de transit

Propriétaire privé – géré par le CPAS

1 logement

- Chaussée de Namur, 88 – 5070 Sart-Saint-Laurent

Logements d'insertion

Propriétaires privés – gérés par le CPAS

5 logements

- Rue du Chapitre, 16 – 5070 FLV
- Ruelle du Château, 3C – 5070 FLV
- Chaussée de Charleroi, 146 – 5070 Vitrival
- Rue du Chapitre, 16 – 5070 Fosses-la-Ville
- Chaussée de Namur, 88A – 5070 Sart-Saint-Laurent

Propriétaire et gestionnaire des logements : CPAS

5 logements

- Chaussée de Charleroi, 130 - 5070 Vitrival
- Chaussée de Charleroi, 130/I - 5070 Vitrival
- Chaussée de Charleroi, 130/A - 5070 Vitrival
- Rue des Remparts, 3/I – 5070 FLV

Propriétaire du logement : COMMUNE – géré par le CPAS

1 logement

- Rue du Cimetière, 11 - 5070 FLV

Logements moyens

Propriétaire et gestionnaire des logements : COMMUNE

2 logements

- Place de Sart-Eustache, 5A – 5070 Sart-Eustache
- Place de Sart-Eustache, 5B – 5070 Sart-Eustache



RAPPORT sur
l'administration
des **affaires**
communales
2025
Logement

Marché publics



Missions

Le service traite la matière relative aux marchés publics.

Un marché public est un contrat à titre onéreux conclu entre un ou plusieurs opérateurs économiques et un ou plusieurs adjudicateurs. Il a pour objet l'exécution de travaux, la fourniture de produits ou la prestation de services.

La réglementation des marchés publics est composée de :

- La loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ;
- L'arrêté royal « passation » du 18 avril 2017 ;
- L'arrêté royal du 14 janvier 2013 comportant les règles générales d'exécution (tel que modifié par l'arrêté royal du 22 juin 2017 et par celui du 15 avril 2018) ;
- La loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours.

Les marchés traités par la Ville entre octobre 2024 et septembre 2025 sont listés dans le tableau ci-dessous.

TRAVAUX	Montant du marché TVAC
Rénovation Ureba exceptionnel école de Vitrival	
Lot 1 : Partie gros œuvre et électricité – Montant du marché TVAC	210.414,82 €
Lot 2 : HVAC – Montant du marché TVAC	65.409,35 €
Réfection de la rue de la Marlagne à Sart-Saint-Laurent	850.163,90 €
Fourniture, installation et mise en service de panneaux photovoltaïques à l'Espace Winson	38.854,31 €
Rénovation énergétique du Centre sportif de Sart-Saint-Laurent	
Lot 1 – gros-œuvre et parachèvements – Montant du marché TVAC	3.144.933,27 €
Lot 2 – Démolitions – Montant du marché TVAC	103.702,97 €
Lot 3 – Menuiseries intérieures – Montant du marché TVAC	229.543,17 €
Lot 4 – Electricité – Montant du marché TVAC	371.261,35 €
Lot 5 – Chauffage, sanitaire, HVAC – Montant du marché TVAC	758.953,32 €
Lot 6 – Ascenseur – Montant du marché TVAC	35.961,20 €
Lot 7 – Revêtement sportif – Montant du marché TVAC	81.961,73 €
Extension d'un bâtiment existant avec création de 18 nouvelles places à la crèche communale « Le Chabo'T »	1.319.177,52 €
PIC-PIMACI 2022-2024 – Réfection, création de pistes cyclables, sécurisation et construction de trottoirs, rue du Grand Etang à Fosses-la-Ville	2.499.498,87 €
Travaux de création d'un égouttage 2024 – Quartier Marlagne-Cheslon à Sart-Saint-Laurent	145.819,52 €

Agents traitants :

2 agents

RAPPORT sur
des l'administration
affaires
communales
2025

Marchés publics

Prévention sécurité

Service interne pour la Prévention et la Protection au travail

La mission du service consiste à assister l'employeur, les membres de la ligne hiérarchique et les travailleurs lors de l'application des dispositions légales et réglementaires concernant le bien-être des travailleurs dans l'exercice de leur travail.

L'ensemble des facteurs concernant les conditions dans lesquelles le travail est effectué, est pris en compte et des mesures de sécurité et de protection sont mises en œuvre.

Dossiers traités SIPP

- Rédaction des rapports mensuels et du rapport annuel « Administration communale –CPAS » afin de déterminer le fonctionnement et les activités du service de prévention et de protection des travailleurs.
- Elaboration du plan d'action annuel 2025 et plan global 2025-2029 afin de mettre en place les moyens et méthodes ainsi que les missions et adaptations nécessaires pour le bien-être des travailleurs.
- Suivi du contrôle trimestriel ou annuel, par organisme agréé, du matériel de levage du service travaux et de la maison rurale (décors motorisés), des équipements de protection individuelle des travailleurs (accessoires de levage), du pont hydraulique Steril-Koni voirie, des vérins télescopiques du service cimetière et du matériel de soudage (chalumeau oxy-acétylène + arc électrique) et des gradins télescopiques de la salle de spectacle.
- Suivi de la maintenance et du contrôle des ascenseurs des différentes implantations.
- « Contrôle préventif annuel des échelles/escaliers pour évacuation incendie » avec organisme agréé – Implantations scolaires de Le Roux et Aisemont + Espace Winson.
- Suivi de la maintenance annuelle des systèmes de détection/alarme incendie des différentes implantations communales, des établissements scolaires, des structures d'accueil pour les enfants et de l'église d'Aisemont.
- Vérification de tout le matériel de lutte incendie au sein de toutes les implantations (y compris les bâtiments du CPAS) afin d'introduire une demande de prix pour la vérification annuelle de tous les équipements par un organisme compétent (Faillite Sicli)
- Equipements de protection individuelle :
 - Gestion des dossiers pour fourniture aux agents techniques (voiries, propreté publique, bâtiments, cimetières) – Mise à disposition et renouvellement des équipements en fonction des activités des différents agents + Avenant pour mise à disposition de vestes imperméables.
 - Gestion des dossiers EPI pour les gardiens de la paix et l'agent constatateur.
 - Gestion des dossiers EPI pour les techniciennes de surface.
 - Gestion des dossiers EPI pour stagiaires et agents ALE/service propreté publique.
- DEA – Mise en place et contrat de maintenance de défibrillateurs au sein de l'Espace Winson + transfert du DEA du centre sportif de Sart-Saint-Laurent vers le hall des travaux.
- Formation BA4-BA5 – Analyse des risques installations électriques/compétences des travailleurs/Formation BA4-BA5 pour 2 agents qualifiés en électricité et formation BA4 pour agent pouvant réaliser des activités électriques d'ordre limité.



Agent traitant :

1/2 ETP

RAPPORT sur
des l'administration
affaires
communales
2025

Prévention sécurité

- Formation cariste – Analyse des risques pour le poste de travail cariste – Formation à envisager pour 2026
- Formation SLCI et 1er secours – suivi du recyclage
- Nombreuses analyses des risques réalisées suite aux tâches effectuées et/ou mesures de prévention non respectées : suivi de la procédure d'achat des équipements de travail (machines/outils), propreté du hall des travaux, sécurité des élèves au sein des implantations scolaires, dispositions réglementaires pour l'usage du tabac sur les lieux de travail, ...
- Nombreuses analyses des risques réalisées suite à l'occupation et/ou transformations de bâtiments : réaménagement de la caserne des pompiers, extension de la crèche Le Chabo'T, rénovation du centre sportif de SSL.



Exploitation des aires de jeux et des infrastructures sportives extérieures

Le service prévention veille à ce que les aires de jeux et les infrastructures sportives soient soumises à épreuve, inspectées (analyses des risques et contrôles périodiques) et entretenues de façon à ce qu'il n'y ait pas de danger pour la sécurité des utilisateurs ou de tiers, dans les conditions normales d'utilisation ou dans d'autres conditions raisonnablement prévisibles.

- Contrôles/analyses des risques des aires de jeux de l'Espace Tanneries, de Sart-Eustache et du Parc Winson - caractéristiques techniques et identification de chaque équipement, sécurité de l'aire de jeux, estimation des risques + contrôles visuels.
- Suivi pour la création d'une aire de jeux à proximité de l'établissement scolaire de Vitrival.
- Démarches effectuées pour remise en ordre si dégradations constatées.
- Equipements sportifs d'extérieur – Contrôles visuels du service prévention + 1 contrôle annuel avec organisme agréé.
- Piste-Vie – Contrôles visuels du service prévention + 1 contrôle annuel avec organisme agréé.

Matériel de gymnastique des implantations scolaires

L'état et le fonctionnement du matériel de gym sont contrôlés de manière périodique.

Les remarques et avertissements d'utilisation sont pris en compte par le service technique afin d'assurer la sécurité des élèves.

- 1 contrôle annuel avec organisme agréé pour les établissements scolaires de Le Roux, Vitrival, Aisemont et Sart-Eustache. Des mesures nécessaires sont à prendre afin que les défauts constatés ne constituent pas un obstacle pour un usage sûr des équipements. Les rapports de contrôle sont transmis aux directions scolaires et au service technique des travaux pour retrait du matériel fortement endommagé et réparations des équipements défectueux - retrait du matériel défectueux.

Exploitations foraines

L'Arrêté royal du 18 juin 2003 vise à renforcer la sécurité des attractions foraines en imposant aux forains un certain nombre de mesures préventives.

Les attractions foraines de type A et B dans lesquelles la propulsion de personnes est assurée par une énergie non humaine sont concernées par cet Arrêté royal.

RAPPORT sur
des l'administration
des **affaires**
communales
2025
Prévention sécurité

Le service prévention a en charge la surveillance administrative des exploitations foraines en vue de veiller à la sécurité des consommateurs.

- Surveillance administrative des activités foraines concernées lors des festivités locales (Laetare – Fancy-Fair St Feuillen - Le Roux – Aisemont).



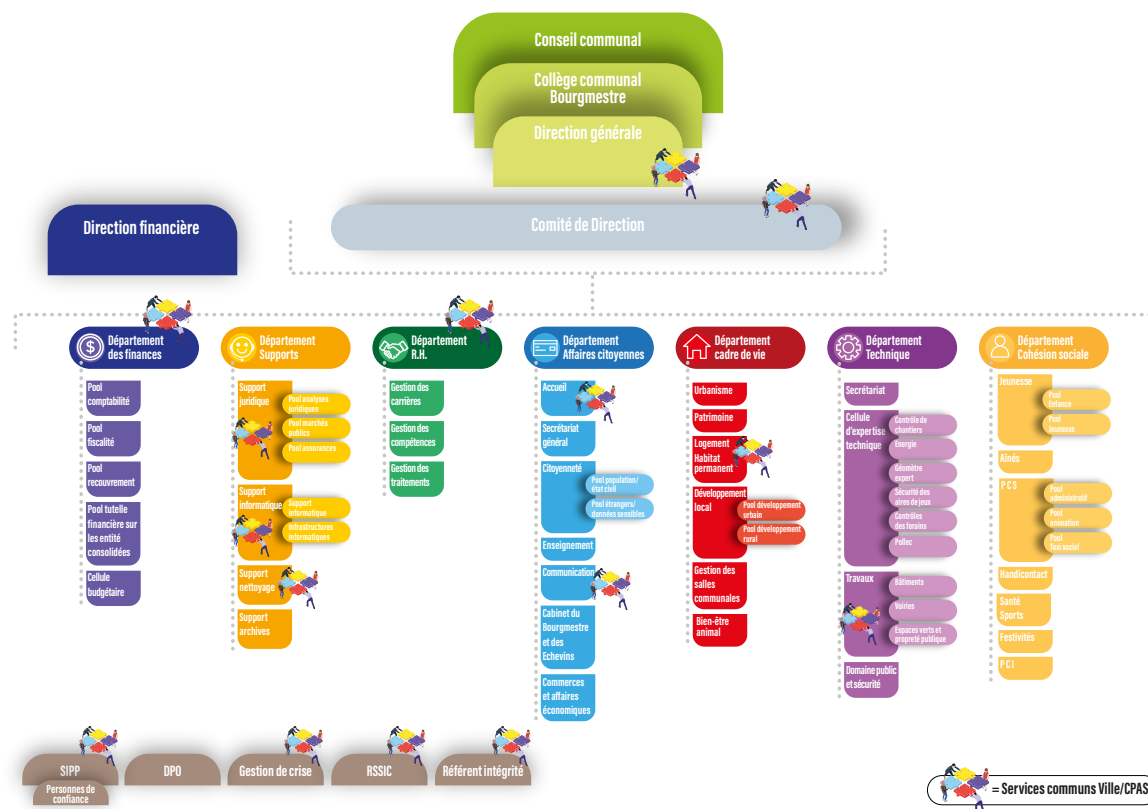
RAPPORT sur
l'administration
des **affaires**
communales
2025
Prévention sécurité

Ressources humaines



Organigramme des services de l'Administration

Organigramme



Agents traitants :

3 agents

Personnel mis à disposition par l'Administration communale :

- 1 employée d'administration mise à disposition du :
- Syndicat d'Initiative à concurrence d'1/3 temps ;
- Centre culturel à concurrence d'1/3 temps ;
- Centre sportif à concurrence d'1/3 temps ;
- 1 employée d'administration mise à disposition du Centre culturel à concurrence de 3/4 temps ;
- 1 employée d'administration mise à disposition de l'Ecole de devoirs à concurrence d'1/5ème temps.
- Personnel mis à disposition de l'Administration communale :

RAPPORT sur des l'administration affaires communales 2025

Ressources humaines

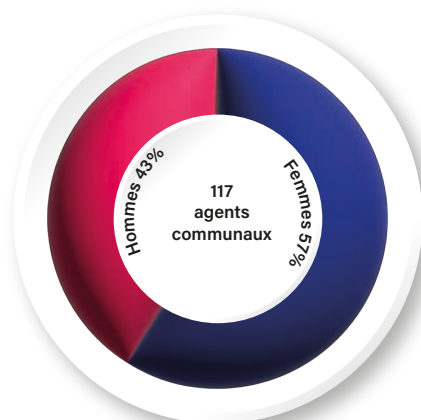
- 1 employée d'administration mise à disposition à temps plein au secrétariat du service travaux ;
- 1 ouvrier art.60 mis à disposition à temps plein au service espaces verts et propreté publique.



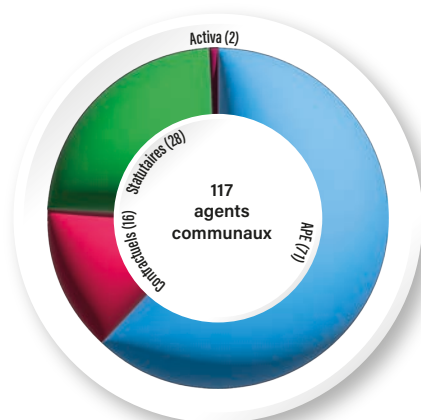
Statistiques

En date du 30 septembre 2025, les statistiques sont les suivantes : 117 agents pour 97,94 Equivalents Temps Plein

- 67 femmes et 50 hommes (graphique)



- 28 agents statutaires et 89 agents contractuels subventionnés/non subventionnés (graphique)

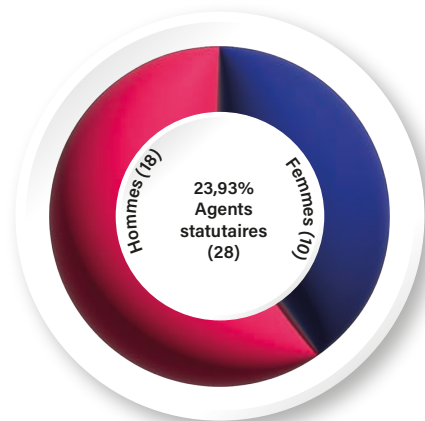


RAPPORT sur
l'administration
des **affaires**
communales

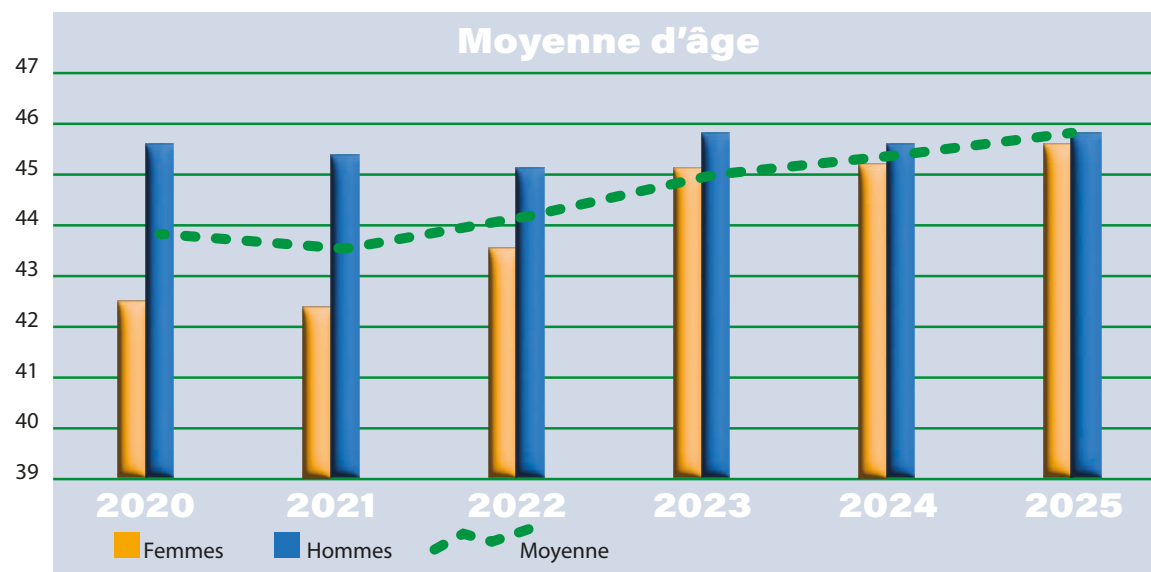
2025

Ressources humaines

■ Soit 23,93% de statutaires (grades légaux inclus) : 10 femmes et 18 hommes (graphique)



■ Moyenne d'âge des agents : 45,7 ans en 2025 (graphique) : le plus jeune a 24 ans et le plus âgé a 66 ans



9 engagements :

- Service enfance (2)
- Service accueil / secrétariat travaux (1)
- Service juridique (1)

RAPPORT sur
des l'administration
des **affaires**
communales

2025

Ressources humaines

- Service entretien (1)
- Service bâtiment (1)
- Service RH (2)
- Service sports-bien-être animal (1)



12 départs :

- Service enfance (4)
- Service secrétariat travaux (1)
- Service juridique (1)
- Service entretien (2)
- Service bâtiment (2)
- Service RH (1)
- Service urbanisme (1)

Formations du personnel :

Le budget total alloué aux formations du personnel s'élève pour la période considérée à 22.491,16€.

Ce budget couvre des formations :

- permettant l'évolution de carrière des agents (Révision Générale des Barèmes) ;
- obligatoires pour certaines catégories de personnel (accueillantes extrascolaires, gardiens de la paix...) ;
- relatives à des compétences spécifiques ;
- de mise à niveau du personnel nouvellement engagé (utilisation des logiciels et programmes) ;
- de développement des compétences personnelles et collectives.

Les agents ont également suivi des formations/webinaires dispensés gratuitement leur permettant de parfaire leurs connaissances.

RAPPORT sur
l'administration
des **affaires**
communales

2025

Ressources humaines

Salles communales

Salles communales gérées par la Ville :

- La salle de l'Orbey (Fosses-la-Ville)
- La salle de Bambois (Fosses-la-Ville)
- La salle La Rovelienne (depuis le 15 août 2020)

Salles communales mises en gestion :

Aisemont :

- La salle l'Etach
- La salle de l'ancienne école (depuis le 1er mai 2018)
- Fosses-la-Ville :
- La buvette du Jeu de Balle
- L'Hauventoise
- La Baillerie

Le Roux :

- Le réfectoire de l'école communale
- La salle de sports Michel Dargent

Sart-Eustache :

- La salle communale

Description des salles gérées par la Ville

Les descriptions, tarifs et règlements des salles gérées par la Ville sont disponibles sur le site internet :



Agents traitants :

Gestion dossier : 2 agents
Etat des lieux : 2 agents

RAPPORT sur
l'administration
des **affaires**
communales
2025

Salles communales

Secrétariat général

Missions

Le service traite les matières suivantes :

- Courrier : gestion du courrier entrant, scanning, distribution
- Elections : organisation, suivi législatif, secrétariat, soutien aux présidents de canton
- Relecture et correction des projets de délibération du Collège et du Conseil communal
- Registres des publications des arrêtés, ordonnances et règlements des instances communales
- Préparation des séances du Conseil communal
- Traitement des dossiers des intercommunales
- Traitement des dossiers relatifs aux règlements complémentaires en matière de circulation routière
- Traitement des dossiers relatifs aux demandes de transport de personnes (Taxis)
- Traitement des dossiers relatifs aux demandes de place de stationnement pour personnes handicapées
- Traitement des dossiers relatifs aux expulsions



Agents traitants :

2 agents

RAPPORT sur
l'administration
des **affaires**
communales
2025
Secrétariat général

Le service est compétent pour les matières relevant de :

Les funérailles et sépultures : gestion des cimetières (inhumations, exhumations)

L'Etat civil : reconnaissances d'enfants, naissances, adoptions, nationalité, cohabitations légales, mariages, divorces, décès, changement de prénom, changement de nom, changement de genre, transcriptions d'actes, statistiques, recherches généalogiques...

Comprenant :

- 44 reconnaissances
- 87 naissances, dont 1 sur la commune
- 8 adoptions
- 71 déclarations de cohabitation légale
- 92 cessations de cohabitation légale
- 2 déclarations de mariage entre Belges et Etrangers avec transmission du dossier au Parquet
- 45 mariages
- 124 décès
- 3 changements de prénom
- 2 changements de nom
- 1 changement de genre
- 34 déclarations de nationalité

La population : cartes d'identité (gestion des convocations, rappels, activations, commande de codes), changements d'adresse (entrées, sorties et mutations), adresse de références, délivrance de certificats aux citoyens (composition de ménages, certificats de résidence, de vie, de nationalité...), copies certifiées conformes, légalisations de signatures (autorisations parentales), numérotation des nouvelles habitations, statistiques, don d'organes, euthanasie, dernières volontés, ...

Gestion des **vaccinations** obligatoires

Les étrangers : demandes d'établissements (suivi du dossier à l'Office des étrangers), renouvellement des titres de séjour, demande de prise en charge, signalement des étrangers en court séjour, changements d'adresse (mutations, entrées et sorties), délivrances de tous documents, ...

Comprenant :

- 1964 cartes d'identité
- 28 cartes d'identité en urgence
- 310 cartes d'identité -12 ans
- 5 cartes d'identité -12 ans en urgence
- 129 titres de séjour
- 8 titres de séjour -12ans
- 15 annexes 19 (demande d'établissement)
- 8 annexes 19ter (regroupement familiale)

Agents traitants :

4 agents

RAPPORT sur
des l'administration
des **affaires**
communales

2025

Service Citoyenneté

- 15 annexes 3bis (prise en charge)
- 8 annexes 3 (déclaration d'arrivée)
- 2 annexes 32 (étudiants)
- 6 annexes 22 (demande de « séjour permanent »)
- 10 demandes de « séjour illimité »
- 60 commandes de codes PIN/PUK
- 847 entrées dans la commune
- 290 mutations dans la commune
- 629 sorties de la commune
- 40 adresses de référence
- 2 demandes d'hébergement partagé
- 1299 compositions de ménage
- 2 certificats de milice
- 32 certificats de vie
- 384 certificats de résidence
- 21 certificats de nationalité
- 344 autorisations parentales
- 180 légalisations de signature
- 37 copies conformes
- 174 documents divers
- 1 attestation d'abattage d'animaux
- 16 enregistrements de dernières volontés
- 10 dons d'organes
- 28 déclarations d'euthanasie

Préparation des points du **Collège communal** : inscriptions d'office, radiations d'office, achats de concessions, demandes de renouvellement.

Elections : préparation des élections Communales et Provinciales du 13 octobre 2024.

Jurés d'assises : vérifications des citoyens sélectionnés.

Passeports : délivrance de passeports biométriques pour les Belges – délivrance de titres de voyage biométriques pour les apatrides, réfugiés et étrangers – vérification de la facturation émanant du SPF Affaires étrangères avant la transmission au Service Finances.

Comprenant :

- 620 passeports

Permis de conduire : délivrance des permis de conduire définitifs, provisoires, probatoires, internationaux et duplicatas – échange des permis de conduire européens et étrangers – tenue des registres relatifs aux différents types de permis de conduire imposée par le SPF Mobilité et Transports – informations actualisées sur les différentes méthodes d'apprentissage à la conduite ainsi que sur la législation et ses diverses modifications.

Comprenant :

- 1058 permis de conduire

RAPPORT sur
l'administration
des **affaires**
communales

2025

Service Citoyenneté

- 142 permis provisoires
- 30 permis internationaux

Casier judiciaire : délivrance des différents modèles d'extraits de casier judiciaire – tenue du fichier des d'échéances électorales.

Comprenant :

- 951 extraits de casier judiciaire

Bien-être animal : délivrance d'un extrait du fichier central (obligatoire depuis le 01/07/2022) en vue de l'acquisition, l'adoption ou l'achat d'un animal de compagnie (Circulaire ministérielle du 13/06/2022)

Comprenant :

- 295 extraits de fichier central sur le bien-être animal

Evolution de la population depuis 2014

Année	Habitants	Ménages
2014	10335	4231
2015	10420	4236
2016	10449	4272
2017	10446	4293
2018	10289	4294
2019	10467	4347
2020	10427	4349
2021	10397	4388
2022	10445	4410
2023	10423	3133
2024	10503	4531

Nombre de personnes vivant en maison communautaire :

70 personnes domiciliées au Home Dejaifve (Fosses)



RAPPORT sur
l'administration
des **affaires**
communales

2025

Service Citoyenneté



Missions

Le service traite les matières suivantes :

Avis juridiques : assistance aux services de l'administration

- Veille juridique.
- Rédaction, élaboration, relecture de documents juridiques dans diverses matières (coordination sociale, urbanisme, développement local, marchés publics, taxes, sécurité sociale, élections, etc.), notamment des notes juridiques, conventions, statuts, formulaires, chartes, etc.
- Gestion du suivi des réclamations en matière de taxes et redevances
- Vérification juridique des dossiers complexes.
- Avis fonctionnels.
- Information des membres du collège communal et du conseil communal ainsi que des membres du personnel.

Assurances : déclaration des sinistres et suivi des dossiers

Concernant la gestion des assurances de la Ville :

- 2 sinistres, principalement des dégâts occasionnés par des nids-de-poule, sont à dénombrer en matière de responsabilité civile.
- 4 sinistres à dénombrer en matière de protection automobile.
- 14 sinistres à dénombrer en matière de protection des biens.
- 9 accidents du travail sont à dénombrer.

Délégué à la protection des données à caractère personnel

- Veille juridique.
- Sensibilisation du personnel au RGPD.
- Elaboration du registre des activités de traitement.
- Elaboration de la politique de protection de la vie privée et des données à caractère personnel de la Ville.
- Elaboration de la politique en matière de cookies de la Ville.
- Elaboration de formulaires pour faire valoir les droits des personnes concernées.
- Elaboration d'une procédure en cas de violation de données à caractère personnel.
- Information des membres du collège communal et du conseil communal ainsi que des membres du personnel.
- Adaptation et rédaction de documents (formulaires, conventions, autorisations, etc.) conformes au RGPD.

RAPPORT sur
l'administration
des **affaires**
communales
2025

Service juridique

Service Travaux



Voiries

Il est utile de rappeler que le réseau routier macadamisé s'étend sur plus de 240 km.

Il est bien entendu qu'il ne faut pas perdre de vue que l'entretien par chaque homme de la voirie implique le nettoyage et la remise en état de 20 km de fossés et égouts.

A cette mission d'entretien et de réparation de la voirie communale s'ajoutent :

- la réparation des nids-de-poule ;
- le dégagement des fossés obstrués par des objets encombrants déposés clandestinement;
- le curage et la pose de tuyaux de béton + têtes d'aqueduc;
- la pose de filets d'eau;
- le déneigement en période hivernale;
- le fauchage en période estivale;
- la pose de tarmac à chaud ;
- l'entretien et le dégagement des ponceaux;
- divers travaux de maçonnerie (chambres de visite, murs, ...);
- enlèvement et transport de matériel en provenance du centre ADEPS;
- préparer, placer puis reprendre toutes les signalisations, barrières Nadar et drapeaux à l'occasion des manifestations annuelles (fêtes de quartier, marches, brocantes, etc.).

Travaux importants réalisés

DIVERS TRAVAUX D'ASPHALTAGE 2025

Lot 1 : Réfection de la rue du Benoît à Fosses-la-Ville

Entreprise	IMMOROUTE à Thuin
Montant de l'adjudication	656.130,80 € TVAC
Montant du décompte final	Travaux prévus dès novembre 2025

Lot 2 : Réfection de la rue de Fontarciennes à Le Roux

Entreprise	IMMOROUTE à Thuin
Montant de l'adjudication	531.812,67 € TVAC
Montant du décompte final	Travaux prévus dès novembre 2025

PIC – PIMACI 2022-2024

Réfection, création de pistes cyclables, construction de trottoirs et aménagement de sécurité,

rue du Grand Etang à Fosses-la-Ville	
Entreprise	TRBA à Péruwelz
Montant de l'adjudication	1.809.322,20 € TVAC
Montant du décompte final	2.499.498,87 € TVAC

Agents traitants :

1 Chef des Travaux
1 Contrôleur des Travaux
3 Brigadiers f.f.
32 ouvriers communaux +
1 ouvrier « article 60 »
3 agents administratifs

RAPPORT sur
des l'administration
des **affaires**
communales
2025

Service Travaux

RENOVATION ENERGETIQUE DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES DANS LE CADRE DU PLAN NATIONAL POUR LA REPRISE ET LA RESILIENCE

Démolition et reconstruction du Centre Sportif de Sart-Saint-Laurent

Lot 1 : Gros-œuvre parachèvements	3.144.933,27 € TVAC
Lot 2 : Démolition	94.509,23 € TVAC
Lot 3 : Menuiseries intérieures	229.543,17 € TVAC
Lot 4 : Electricité	310.515,96 € TVAC
Lot 5 : Chauffage – Sanitaire – HVAC	718.449,61 € TVAC
Lot 6 : Ascenseur	35.961,20 € TVAC
Lot 7 : Revêtement sportif	8.961,73 € TVAC

Les travaux sont en cours et doivent être réceptionnés au plus tard au 31 décembre 2025.

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES PLACES DU CHAPITRE ET DU MARCHÉ ET DES VOIRIES ADJACENTES

Entreprise	JEAN NONET ET FILS à Mornimont
Montant de l'adjudication	2.450.718,51 € TVAC
Montant du décompte final	Travaux en cours et non terminés

Nombre de vidanges d'avaloirs

Chaque année, la vidange des avaloirs de l'entité s'effectue 2 fois par an (au printemps et en automne).

Attribution via Marché Public.

En 2025, le premier curage a été effectué en mai 2025 :

Nombre d'avaloirs par sections :

- Aisemont : 201
- Fosses-la-Ville : 707
- Le Roux : 196
- Sart-Eustache : 227
- Sart-Saint-Laurent : 165
- Vitrival : 275

Le 2ème passage est prévu dès le 13 novembre 2025. A noter qu'une partie du centre de Fosses-la-Ville ne sera pas prévu à la suite des travaux de réfection des places du Chapitre et du Marché et des voiries adjacentes.

Curage des fossés et entretien des aqueducs

Le Roux

- Rue des Bruyères
- Rue Lotria



RAPPORT sur
l'administration
des **affaires**
communales
2025
Service Travaux

Sart-Saint-Laurent

- Rue de la Marlagne
- ...

Travaux importants effectués par les ouvriers communaux en voirie

Réalisation d'un passage supérieur

- Chemin du Joncquoy
- Pose de filets d'eau
- Rue de Walcourt (40 m)
- Rue de Cocriamont (50 m)
- Rue de la Cantine (50 m)
- Rue Baty de l'Espagnole (150 m)
- Rue Lotria (55 m)

Réparations en tarmac à chaud (162 tonnes au total)

- Rue de la Cantine (13 T)
- Rue du Moulin (18 T)
- Rue du Long Try (22 T)
- Rue Lotria (13 T)
- Rue de Walcourt (3 T)
- Point d'Arrêt (5 T)
- Place de Vitrival (10 T)
- Rue Baty de l'Espagnole (40 T)
- Centre Sport Sart-Saint-Laurent (13 T)

Réparation de trottoirs

- Rue Maladrie
- Rue du Fays
- Rue du Grand Etang

Réalisation d'une chambre de comptage

- Centre Sportif de Sart-Saint-Laurent

Réparations et pose d'avaloirs

- Rue Baty de l'Espagnole
- Rue Grande
- Rue de Walcourt
- ...

Réalisation d'un égouttage avec pose de tuyaux PVC (diam.30p) et pose d'avaloir

- Rue de Marlagne



RAPPORT sur l'administration des **affaires** **communales** **2025**

Service Travaux

Réalisation d'un nouvel aqueduc

- Rue de Marlagne
- Rue Bois des Mazuis

Réalisation d'emplacement de parking

- Place de Bambois

Déneigement

8 ouvriers de garde du 1er novembre 2024 au 31 mars 2025.

Bâtiments

Bâtiments communaux entretenus par le service

Le Service Bâtiments assure l'entretien de 44 bâtiments communaux dont :

- Espace Winson (Administration communale, CPAS et Centre culturel)
- Maison Rurale
- Crèche le Chabo'T
- 5 implantations scolaires
- 6 églises et 3 presbytères
- Différentes chapelles et monuments
- 7 salles
- 2 complexes sportifs (dont 1 en reconstruction/rénovation complète)
- Et autres bâtiments communaux

Travaux importants effectués par les ouvriers communaux aux bâtiments

- Extension à l'école de Sart-Eustache pour local de stockage
- Restauration de la chapelle Saint-Roch à Sart-Eustache
- Réalisation de placards pour la Section gardienne de l'école de Le Roux
- Réalisation de placards pour la Section gardienne de l'école de Vitrival
- Remplacement de châssis à la Maison des Zolos
- Remplacement de portes à la garderie de l'école de Vitrival
- Relighting à l'école de Vitrival : passage éclairage vers du LED
- Aménagement de placards et cloisons au Service Urbanisme
- Remplacement de la mezzanine et de l'éclairage à l'école de Sart-Saint-Laurent
- Réalisation d'un espace de rangement pour les différents occupants à la Salle Michel Dargent à Le Roux
- Réalisation d'un local extérieur à la Maison Rurale (bar)
- Remise en état d'un appartement du CPAS suite au départ des occupants (remise en peinture, carrelage,...)
- Aménagement de sanitaires et d'un bar pour le Volley Club à la Salle Michel Dargent à Le Roux
- Restauration des chalets en bois du S.I.
- Remplacement de la toiture de la chaufferie de la Maison du cimetière + mise en peinture et rafraichissement.



RAPPORT sur
des l'administration
affaires
communales
2025
Service Travaux

Espaces verts et Propreté publique

La section « Espaces verts et propreté publique » est chargée :

- de l'entretien des sentiers communaux des 6 sections et des 3 hameaux formant l'entité de Fosses-la-Ville ;
- des plantations et de l'entretien des vasques de fleurs ;
- du nettoyage du RAVeL ;
- des expulsions ;
- du constat des dépôts clandestins et de leur enlèvement ;
- de l'accompagnement des étudiants dans le cadre du projet « Été solidaire » ;
- de la vidange des poubelles publiques ;
- de l'enlèvement des déchets sur la voie publique ;
- du nettoyage des abribus ;
- du nettoyage et de l'entretien des monuments ;
- de l'entretien des 7 cimetières.

Cette section est renforcée par 1 personne sous contrat ALE.

Travaux importants effectués par les ouvriers communaux

- Dégagement et entretien aux pieds des nouvelles plantations dans le bois de Sart-Eustache et de Vitrival
- Entretien du RAVEL, des sentiers et chemins communaux et chemins forestiers
- Elagage divers (marronnier à Hauvent présentant un danger pour les citoyens, Rue de l'Abattoir et sur le RAVel...)
- Vidange des poubelles publiques et ramassage des différents dépôts clandestins sur l'entité soit +/- 99 tonnes par an
- Encadrement « Été Solidaire » (fourniture matériel, déplacement vers les différents sites des étudiants et du matériel, nettoyage ruisseaux, réalisation fresque Tannerie,)
- Interventions diverses lors des manifestations de l'entité (nettoyage avant-après, mise en place poubelles mobiles, ...)
- Support logistique lors des expulsions
- Entretien des espaces verts publics
 - Espace Winson
 - Monuments, chapelles, églises
 - Piste Vitae
 - Plaines de jeux
 - Crèche le Chabo'T
 - Salles communales
 - ReGare
 - Nettoyage des abords des ruisseaux
 - Ramassage des feuilles au niveau des filets d'eau, des trottoirs et avaloirs

Travaux effectués par les ouvriers communaux au niveau des cimetières

- Mise en place d'une palissade en béton de +/- 60 m au cimetière de Vitrival
- Création d'une « parcelle aux étoiles » au cimetière de Fosses-la-Ville
- Entretien des cimetières avec pose de potelets aux entrées afin d'empêcher l'accès non autorisé aux vé-



RAPPORT sur
des l'administration
des **affaires**
communales
2025

Service Travaux

- Aménagement avec pose de tarmac à chaud devant les colombariums au cimetière de Fosses-la-Ville
- Aménagement avec pose de béton de propreté devant le colombarium du cimetière de Le Roux
- Réalisation de 79 inhumations.



Campagnes de dératisation

Celles-ci ont eu lieu les 08 et 09 avril 2025 ainsi que les 15 et 16 septembre 2025 via contrat avec une société spécialisée.

A noter qu'à partir de cette année, il a été décidé d'informer les citoyens de solliciter leurs inscriptions en fonction de la présence des rongeurs et uniquement, en mars-début avril pour la 1ère campagne et en août-début septembre pour la 2^{ème} campagne. Cette décision fait suite au retour de la société spécialisée chargée des campagnes signalant l'inscription systématique de certains citoyens pour lesquels il n'y avait plus lieu à intervention.

En dehors des campagnes, les citoyens peuvent recevoir sur demande 10 sachets de raticide par ménage et par an.

Eclairage public

Etat de notre patrimoine d'éclairage public au 31/12/2024 :

1.790 luminaires pour une puissance totale installée de 96 kW (soit l'équivalent de 32 ménages wallons moyens au facteur de puissance de 3 kW/ménage), ce qui représente une puissance individuelle moyenne de 54 watts par point lumineux.

1.318 luminaires sont équipés d'un matériel de dimming.

Répartition des différentes sources lumineuses							
Dénomination	Sodium Basse pression	Sodium Haute pression	Vapeur de mercure basse pression	Iodure métallique & assimilée	LED	Autre	Total
Couleur	Orange	Jaune paille	Blanc	Blanc froid à chaud	-	-	-
Quantité luminaires	6	359	2	84	1339	0	1790
Puissance en kW	0,3	40,2	0,04	9,9	45,29	0	96

RAPPORT sur
l'administration
des **affaires**
communales
2025
Service Travaux

Rapport entretien :

62 signalements ont été effectués à savoir 25 via www.ores.be et 37 via Muse.

60 signalements ont été clôturés par les équipes d'ORES.

Le délai moyen de dépannage en 2024 a été de 10,2 jours ouvrables entre le signalement de la panne et sa réparation.

Les entretiens couverts par l'Obligation de Service Public (OSP) ont été enregistrés au nombre de 56 interventions de type entretien curatif ou assimilé pour un montant total de 13.648 € HTVA à charge d'ORES.



Missions :

La coordination des sports a pour mission d'assurer le lien entre l'Administration et le centre sportif de l'entité de Fosses-la-Ville asbl et les clubs, le soutien aux comités, clubs et asbl, et la gestion des infrastructures sportives.

- L'agent accueille et accompagne le citoyen, entre autres, dans les démarches de demandes de subsides ou de publicités d'activités au sein de la commune ;
- Il propose régulièrement des formations sur l'utilisation des défibrillateurs externes (DEA) ;
- Transmet les informations sportives aux clubs ;
- Assure les visites des infrastructures sportives et informe les services concernés d'éventuels problèmes (écoles, clubs, bâtiments, ...) ;
- Soutient la création de nouveaux clubs ;
- Aide l'asbl C.S.E.F.L.V. dans la gestion des locations des salles ;
- Et est en charge de l'organisation de la cérémonie des Mérites sportifs de la Ville ;
- Mise en place d'actions telles que le sport sur ordonnance, destiné aux personnes sédentaires ou avec une affection de longue durée ;
- Il promeut les valeurs de l'éthique sportive à destination des différents utilisateurs et responsables de clubs ou infrastructures sportives.

Infrastructures sportives :

I. Centre sportif de Sart-Saint-Laurent :

Gestion : ASBL Centre Sportif de l'Entité de Fosses-La-Ville (CSEFLV).

Lieu : Chaussée de Namur, 69 à 5070 Sart-Saint-Laurent.

Personne de contact pour les locations sportives ou non sportives : 071/12.12.40

Les sports pratiqués :

- Mini-foot
- Volley-ball
- Basket-ball
- Badminton
- Balle pelote
- Hockey
- Krav Maga
- Zumba
- Strong-Nation
- Pilates
- Revalidation du dos

Agent traitant :

1/2 ETP

RAPPORT sur
l'administration
des **affaires**
communales
2025
Sports

Autres occupations :

Il y a possibilité de louer la salle pour différents événements sportifs ou autres.

Des stages sont organisés durant les congés scolaires, présence de Fun'Anim, certaines locations privées et festivités.

Le centre sportif de l'entité de Fosses-la-Ville est actuellement inaccessible. Le chantier de démolition a débuté à la fin de l'année 2024 et un tout nouveau hall sera érigé et terminé pour fin 2025. L'inauguration du bâtiment est prévue dans le courant du mois de janvier 2026.

Ce projet est subventionné par la Région Wallonne et des fonds européens. Il rentre dans le cadre d'une démarche de rationalisation énergétique.

2. Salle Michel Dargent :

Gestion : ASBL Centre Sportif de l'Entité de Fosses-La-Ville (CSEFLV).

Lieu : Rue Grande, 33 à 5070 Le Roux.

Personne de contact : Mme HEUREUX pour les locations sportives et non sportives. Tel : 071/12.12.40

Cette salle est utilisée par l'école communale de Le Roux et différents clubs sportifs.

Il y a possibilité de louer la salle pour différents événements sportifs ou autres.

Les sports pratiqués :

- La boxe Thaï : cours pour enfants, adolescents et adultes.
- Karaté.
- Volley-ball.

Autres occupations :

Des stages sont organisés durant les congés scolaires, présence de Fun'Anim, certaines locations privées et festivités.

L'ASBL centre sportif de l'entité de Fosses-la-Ville est gestionnaire du centre sportif de Sart-Saint-Laurent, suivant la convention du 9 novembre 2009 et, depuis le 1er décembre 2015, de la salle Michel Dargent de Le Roux, suivant la convention du 8 décembre 2014.



Taxes communales

Le détail de chaque taxe est disponible sur le site internet communal :



1. Centimes additionnels au précompte immobilier

Il est établi pour l'exercice 2025, 2800 centimes additionnels communaux au précompte immobilier.

2. La taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques

La taxe est fixée pour l'exercice 2025 à 8,5 % de la partie calculée conformément à l'article 469 du CIR. 92 de l'impôt des personnes physiques dû à l'Etat pour le même exercice.

3. Taxe indirecte sur l'inhumation des restes mortels incinérés et non incinérés, la dispersion des restes mortels incinérés, le placement des restes mortels incinérés en columbarium et la conservation des restes mortels incinérés

La taxe est fixée à 375 euros/inhumation pour les personnes qui ne sont pas inscrites aux registres de la population. Pour les enfants de moins de 12 ans, la taxe est réduite de moitié.

4. La taxe sur la force motrice

La taxe est fixée à 15 euros/kw.

5. La taxe sur l'exploitation des mines, minières, carrières et/ou terrils

Pour l'exercice 2025, le montant de la taxe est fixé à 90.000,00 €.

6. La taxe sur les panneaux publicitaires fixes

La taxe est fixée à 0,75 euro par dm².

7. Taxe sur la distribution à domicile de feuilles et de cartes publicitaires, ainsi que de catalogues et de journaux, lorsque ces imprimés sont non adressés

La taxe est fixée comme suit :

- 0,0130 euro par exemplaire distribué pour les écrits et les échantillons publicitaires jusqu'à 10 grammes inclus ;



Agents traitants :

3 agents

RAPPORT sur
l'administration
des **affaires**
communales
2025

Taxes communales

- 0,0345 euro par exemplaire distribué pour les écrits et les échantillons publicitaires au-delà de 10 et jusqu'à 40 grammes inclus ;
- 0,0520 euro par exemplaire distribué pour les écrits et les échantillons publicitaires au-delà de 40 et jusqu'à 225 grammes inclus ;
- 0,0930 euro par exemplaire distribué pour les écrits et les échantillons publicitaires supérieurs à 225 grammes ;
- 0,007 euro par exemplaire distribué pour les écrits de presse régionale gratuite.



8. La taxe de séjour

La taxe est fixée soit à :

- 1 € par logement, par personne et par nuit ou fraction de nuit ;

A la demande du redevable, le mode de calcul de taxation peut être remplacé par une taxation annuelle forfaitaire fixée à 120 €/an/lit, chambre ou emplacement de camping.

9. La taxe sur les terrains de camping

La taxe est fixée comme suit, par emplacement :

- Emplacement de type 1 : 75 euros
- Emplacement de type 2 : 125 euros.

25 % des emplacements sont réservés aux touristes de passage. Il importe de ne pas recenser comme taxable ce pourcentage.

10. La taxe sur les dépôts de mitraille et de véhicules usagés

La taxe est fixée à 9,40 euros /m2.

En aucun cas, la taxe ne peut être, par dépôt, supérieure à 4 750 euros.

11. La taxe sur les véhicules isolés abandonnés

Le taux de la taxe est fixé à 600 euros par véhicule.

12. La taxe sur les établissements bancaires

La taxe est fixée à 500 euros par poste de réception.

13. La taxe sur les mâts d'éoliennes destinées à la production industrielle d'électricité

La taxe est fixée à :

- zéro euro par mât d'éolienne d'une puissance nominale unitaire inférieure à 1 mégawatt ;
- 14 000 euros par mât d'éolienne d'une puissance nominale unitaire comprise entre 1 et 2,5 mégawatts ;
- 17 000 euros par mât d'éolienne d'une puissance nominale unitaire comprise entre 2,5 mégawatts et 5 mégawatts ;

RAPPORT sur
l'administration
des **affaires**
communales
2025

Taxes communales

- 20 000 euros par mât d'éolienne d'une puissance nominale unitaire supérieure à 5 mégawats.

14. La taxe sur les secondes résidences

La taxe est fixée à 150 euros par seconde résidence établie dans un camping agréé et 500 euros par seconde résidence hors camping.

15. La taxe sur le colportage

La taxe est fixée à 13 euros par jour – 56 euros par semaine – 188 euros par mois – 375 euros par an.

16. Taxe sur la collecte et le traitement des déchets ménagers – conteneurs à puce

17. Taxe sur les immeubles inoccupés

Le taux de la taxe est fixé par mètre courant de façade et par niveau, caves, sous-sols et combles non aménagés exceptés. Ces taux sont :

- 150 euros le mètre ou fraction de mètre, la première taxation ;
- 190 euros le mètre ou fraction de mètre, la deuxième taxation ;
- 240 euros le mètre ou fraction de mètre à partir de la troisième taxation.

18. Taxe sur la diffusion publicitaire sur la voie publique

La taxe est fixée à :

- • 60 euros par diffuseur sonore et par jour ou fraction de jour de diffusion
- • 15 euros par panneau mobile et par jour ou fraction de jour de diffusion
- • 15 euros par distribution de tracts ou de gadgets et par jour ou fraction de jour de diffusion.

19. Taxe directe sur les parcelles non bâties

Le taux de la taxe est fixé à 15 € par mètre courant ou fraction de mètre courant de longueur de la parcelle à front de voirie avec un maximum de 300 €.

Lorsqu'une parcelle touche à deux ou plusieurs rues, la base du calcul de la taxe est le plus grand développement à front d'une de ces rues. S'il s'agit d'une parcelle de coin, est pris en considération le plus grand développement en ligne droite augmenté de la moitié du pan coupé ou arrondi.

Lorsque la parcelle est située dans les limites d'une zone protégée en vertu des articles 393 à 403 du Guide Régional d'Urbanisme, les montants fixés à l'alinéa 1er sont portés respectivement à 30 € et 900 €.

20. Taxe directe sur les piscines privées

La taxe est fixée par piscine et par année à :

- 200,00 € pour les piscines de plus de 10 m² et de moins de 100 m²



RAPPORT sur
l'administration
des **affaires**
communales
2025

Taxes communales

- 400,00 € pour les piscines de 100 m² et plus.

Les piscines visées présentent les caractéristiques suivantes (conditions non cumulatives):

- elles sont en matériaux durs;
- elles nécessitent des aménagements de terrain à caractère durable (murs de soutien, bardage, terrasse périphérique, dalle de sol en dur, espaces techniques,...)
- elles ne peuvent être démontées en raison de l'existence des aménagements effectués.

21. Taxe directe sur les implantations commerciales

Le taux de la taxe est fixé à 3,00 euros par mètre carré de surface commerciale net et par an, tout mètre carré entamé étant dû en entier, les 400 premiers mètres carrés étant exonérés.

22. Taxe sur l'absence d'emplacement de parcage

Le montant de la taxe est fixé à 5 000,00 euros par emplacement de parcage manquant ou non maintenu conformément aux normes et prescriptions techniques prévues à l'article 12 du présent règlement.

Ce montant de 5 000,00 euros visé à l'alinéa 1er sera automatiquement indexé selon les recommandations de la circulaire budgétaire.

23. taxe sur les commerces de nuit

Le taux de la taxe est fixé à 25,00 € par mètre carré de surface nette par an avec un maximum de 3.350,00 € par établissement.

Pour une surface commerciale inférieure à 50m², une taxe forfaitaire est fixée à 500,00 € par établissement et par an.

24. Taxe sur les enseignes et publicités assimilées obsolètes

La taxe est fixée forfaitairement à 250,00 €.

25. Taxe sur les demandes de changement de nom

La taxe est fixée à 250,00€ par demande.

26. Taxe sur la délivrance de documents administratifs (Divers taux).

27. Règlement-redevance pour les frais de rappel des taxes : décision

En cas de non-paiement de la taxe à l'échéance, un rappel sera envoyé au contribuable.

Ce rappel se fera par courrier recommandé et les frais de cet envoi seront à charge du redevable.

Ces frais s'élèveront à 10 euros et seront recouvrés par la contrainte.



Les clauses relatives à l'enrôlement et aux contentieux sont celles des articles L3321-I à L3321-I2 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, des Lois des 15 et 23 mars 1999, de l'Arrêté royal du 12 avril 1999 et de Loi-programme du 20 juillet 2006 ainsi que la Loi du 13 avril 2019 introduisant le Code du recouvrement amiable et forcé des créances fiscales et non fiscales.



RAPPORT sur
l'administration
des **affaires**
communales
2025
Taxes communales

Missions

Le service urbanisme traite les dossiers suivants :

- Permis d'urbanisme
- Permis unique
- Permis d'environnement
- Permis intégré et d'implantation commerciale
- Permis d'urbanisation
- Déclarations de classe 3
- Renseignements aux notaires
- Certificats d'urbanisme n° 1 et 2
- Plan communal de Développement rural (P.C.D.R.)
- Commission communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (C.C.A.T.M.)
- Rénovation urbaine (R.U.)
- Diverses correspondances relatives à des questions d'urbanisme
- Cadastre
- Communication de renseignements à des tiers
- Depuis le 10/07/2006, études urbanistiques de permis d'urbanisme
- Permis d'extraction (société CARMEUSE)
- Dossier socio-économique
- Permis de camping
- Plan communal d'Aménagement (P.C.A.)
- SDT afin d'élaborer un SDC

Le service patrimoine traite les dossiers suivants :

- Vente de bois
- Aliénations
- Acquisitions
- Convention immeuble
- Convention d'occupation (terrain-immeuble)
- Baux emphytéotiques
- Locations de chasse
- Fermages
- Commissions agricoles
- Atlas des Chemins (renseignements sur chemins et sentiers)
- Suppression – modification voiries (plan d'alignement)
- Certains dossiers « Travaux »
- Recensement du Petit Patrimoine populaire wallon

Agents traitants :

6 agents

RAPPORT sur
des l'administration
affaires
communales

2025

Urbanisme et Patrimoine

Statistiques

Le service urbanisme a traité du 01/10/2023-30/09/2024

- Permis intégré : 0
- Permis unique : 6
- Réunions d'informations préalables (RIP) : 3
- Modification des conditions d'exploitations : 0
- Permis d'environnement : 3
- Permis d'implantation commerciale : 0
- Déclarations de classe 3 : 96
- Permis de lotir/urbanisation : 1
- Modification de permis de lotir/urbanisation : 0
- Permis d'urbanisme concernant des nouvelles constructions destinées à l'habitation : 13
- Permis d'urbanisme concernant des nouvelles constructions groupées destinées à l'habitation : 4
- Permis d'urbanisme concernant des nouvelles constructions destinées à un autre usage : 14
- Permis d'urbanisme concernant des transformations d'habitations : 38
- Permis d'urbanisme concernant des transformations d'autres bâtiments : 7
- Permis d'urbanisme concernant des régularisations : 22
- Permis d'urbanisme concernant une modification du relief du sol : 0
- Permis d'urbanisme concernant le placement d'une enseigne lumineuse : 1
- Permis d'urbanisme concernant les démolitions d'habitation : 0
- Permis d'urbanisme concernant les démolitions autres que l'habitation : 2
- Permis d'urbanisme concernant le déboisement et l'abattage d'arbres : 4
- Permis d'urbanisme concernant la création de nouvelles voiries : 1
- Permis d'urbanisme concernant les installations techniques : 3
- Permis d'urbanisme concernant le placement d'une éolienne privée : 0
- Création d'un étang : 0
- Création de parking : 1
- Placement de panneaux photovoltaïques : 0
- Plans modificatifs : 3
- Demandes de certificat d'urbanisme n° 1 : 382
- Demandes de certificat d'urbanisme n° 2 : 1
- Renseignements aux notaires relatifs à des divisions de propriétés : 25
- Renseignements urbanistiques écrits (courrier et mail) : ± 3500
- Aliénations de parcelles communales : 0
- Vente de biens communaux : 1
- Vente de parcelles communales : 1
- Vente d'un excédent de voirie : 0
- Suppression – modification de voiries (plan d'alignement) : 1
- Baux emphytéotiques / convention : 1
- Baux de location : 1
- Reconnaissance voirie : 0
- Acquisition de parcelles : 1
- Acquisition d'immeubles : 1



RAPPORT sur l'administration des affaires communales 2025

Urbanisme et Patrimoine

Les informations relatives au fonctionnement et aux projets du CPAS sont présentées annuellement au Conseil communal commun Ville-CPAS au mois de décembre.

Nombre de dossiers traités : ± 200 dossiers sociaux et 120 RIS.

Conseil de l'action sociale

B.P. = Bureau permanent

C.S.S.S. – Comité spécial du Service social

Composition du Conseil de l'Action Sociale

Jusqu'au 8 décembre 2024 :

NOM	PRENOM	TITRE	LOCALITE	APPARENTEMENT
TAHIR-BOUFFIOUX	Bérangère	Présidente	Le Roux	MR
GUILIN	Pascal	Conseiller, membre du B.P. et du C.S.S.S.	Aisemont	
LARA GARCIA	Maxime	Conseiller, membre du Bureau permanent	Le Roux	MR
VANDOREN	Pascal	Conseiller, membre du C.S.S.S.	Fosses-la-Ville	
BRUNELLO	Florence	Conseillère, membre du C.S.S.S.		
LEGAT				
Jusqu'au 12/03/2024	Etienne	Conseiller	Fosses-la-Ville	PS
CHARUE	Muriel	Conseillère	Fosses-la-Ville	PS
WYNANDS	Bruno	Conseiller	Sart-Eustache	ECOLO

Le Conseil de l'Action sociale s'est réuni deux fois entre le 1er octobre 2024 et le 8 décembre 2024

Depuis le 09 décembre 2024 :

NOM	PRENOM	TITRE	LOCALITE	APPARENTEMENT
MEUTER	Bernard	Président	Fosses-la-Ville	MR
BUCHET	Marc	Conseiller, membre du B.P., membre du C.S.S.S.	Fosses-la-Ville	Les Engagés
SARITAS	Emine	Conseillère, membre du B.P.	Sart-St-Laurent	Les Engagés

RAPPORT sur
l'administration
des **affaires**
communales
2025
CPAS

NOM	PRENOM	TITRE	LOCALITE	APPARENTEMENT
JACQMAIN	Caroline	Conseillère, membre du C.S.S.S.	Le Roux	Non apparentée
LISEN	Mélanie	Conseillère	Aisemont	Non apparentée
MOUSTIER	Wivynne	Conseillère	Fosses-la-Ville	MR
MULLIER	Philippe	Conseiller	Sart-Eustache	Les Engagés
PIRET	Willy	Conseiller	Fosses-la-Ville	PS
KERBUSCH	Caroline	Conseillère	Fosses-la-Ville	ECOLO



Le Conseil de l'Action sociale s'est réuni 10 fois depuis le 09 décembre 2024.

Toutes les séances se déroulent à huis clos.

Personnel

Au 30 septembre 2025, le C.P.A.S. compte :

- Grades légaux : 2 personnes => 1,25 ETP
- Assistants sociaux : 8 personnes => 6,4 ETP
- Employés d'administration : 6 personnes => 5,25 ETP (dont 1 ETP mis à disposition de l'Administration communale)
- Art. 60 : 8 personnes => 8 ETP

RAPPORT sur
l'administration
des **affaires**
communales
2025
CPAS